

Séance du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg

Date / Datum: Jeudi 1^{er} avril 2021 / Donnerstag, 1. April 2021

Lieu / Ort: Salle des fêtes St-Léonard / Festsaal St. Leonhard, Chemin St-Léonard 1
à Fribourg/Freiburg

Présidence / Präsidentschaft

M. Urs **Hauswirth**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Düdingen

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

Mme Muriel **Frésard** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Velko **Stockel**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que M. Alain **Lunghi** et Dario **Viel**

Düdingen / Guin

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Urs **Hauswirth** et Jonas **Schneuwly**

Fribourg / Freiburg

Mmes Liliane **Galley**, Marie **Giller-Zbinden**, Fabienne **Menétrey**, Immaculée **Mosoba**,
Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Gérald
Collaud, Oliver **Collaud**, Christophe **Giller**, Pierre-Alain **Perritaz** et Georges **Rhally**

Givisiez

MM. Gilles **de Reyff**, Damiano **Lepori** et Marcel **Tortorella**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras** et Yves **Litandi**

Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bernard **Clerc**, Christophe **Maillard** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Sébastien **Dorthe** et Nicolas **Réat**

Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Pierre-Emmanuel **Carrel**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**,
Dimitri **Küttel**, Claude **Monney** et Alexandre **Wicht**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mme Béatrice **Acklin Zimmermann** (Fribourg) et Geneviève **Liaudat** (Fribourg) ainsi que
MM. Bernhard **Altermatt** (Fribourg), Adrian **Brügger** (Düdingen), Charles **de Reyff** (Fribourg),
Stéphane **Cudré-Mauroux** (Fribourg), Jean-Luc **Dumoulin** (Matran), Jean-Luc **Humbert** (Marly), Alexis
Overney (Granges-Paccot), Eric **Romanens** (Marly), Hervé **Schuwey** (Givisiez), Lionel **Walter**
(Fribourg), Ernst-Peter **Walther** (Düdingen) et Moritz **Werro** (Düdingen)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesenden

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Anne-Elisabeth **Nobs**
(Corminboeuf) et Rose-Marie **Probst** (Belfaux) ainsi que MM. Vladimir **Colella** (Givisiez),
Simon **Gabaglio** (Matran), Jean-Pierre **Helbling** (Marly), Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne),
Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düdingen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot) et
Thierry **Steiert** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung

- 1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**
- 2. Communications / Mitteilungen**
 - 2.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 2.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
- 3. Rapport d'activités 2020 / Tätigkeitsbericht 2020**
 - 3.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes.
 - 3.2 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 3.3 Approbation / Genehmigung
- 4. Approbation des comptes 2020 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung der Rechnung 2020 der Agglomeration Freiburg**
 - 4.1 Présentation du message n° 51 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 51 des Vorstandes
 - 4.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 4.3 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 4.4 Examen de détail / Detailprüfung
 - 4.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
- 5. Réponse du Comité à la motion concernant le respect de l'esprit des PA2 et PA3/ Antwort des Vorstandes auf die Motion betreffend die Einhaltung des Sinnes der AP2 und AP3 (Mot_Leg_2016-2021_2019_018)**
 - 5.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - 5.2 Avis de l'auteur / Meinung des Autors
 - 5.3 Discussion / Diskussion
 - 5.4 Vote / Abstimmung
- 6. Adoption du Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4) / Annahme des Agglomerationsprogramms der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (AP4)**
 - 6.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.2 Présentation du message n° 52 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 52 des Vorstandes
 - 6.3 Information de la Commission financière / Information der Finanzkommission
 - 6.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
 - 6.5 Examen des parties liantes du Projet d'agglomération / Prüfung der verbindlichen Teile des Agglomerationsprogramms
 - 6.6 Prüfung und Annahme des Beschlusses / Examen et adoption de l'arrêté
- 7. Adoption de la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg / Annahme der Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg**
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n° 53 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 53 des Vorstandes
 - 7.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
 - 7.5 Examen et adoption de la directive / Prüfung und Annahme der Richtlinie
- 8. Divers / Verschiedenes**

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg	ARUM	Aufgabenbereich der Raumplanung, der Umwelt und der Mobilität der Agglomeration Freiburg
Directive sur le subventionnement des mesures du PDA	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg	Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des RPA	Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg
MD	mobilité douce	LV	Langsamverkehr
normes VSS	normes en matière de route et de transport	VSS-Normen	Normen im Strassen- und Verkehrswesen
NP	objectif / mesure Nature & Paysage	NL	Zielsetzung / Massnahmen Natur & Landschaft
PA	Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PA1, PA2, PA3, PA4)	AP	Agglomerationsprogramm der Agglomeration Freiburg
PA1	Projet d'agglomération de première génération de l'Agglomération de Fribourg	AP1	Agglomerationsprogramm der ersten Generation der Agglomeration Freiburg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP5	Agglomerationsprogramm der fünften Generation der Agglomeration Freiburg
PAL	plan-s d'aménagement local/-aux	OP	Ortsplanung / Ortplanungen
Rapport d'activités	Rapport d'activités du Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Tätigkeitsbericht	Tätigkeitsbericht des Agglomerationsvorstandes der Agglomeration Freiburg
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
SCom	Service des communes de l'État de Fribourg	GemA	Amt für Gemeinden des Staats Freiburg
TIM	transport/trafic individuel motorisé	MIV	motorisierter Individualverkehr
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomeration durchquert (durchqueren)
TA2	TransAgglo 2 (Marly - Fribourg - Givisiez - Corminboeuf / Belfaux)	TA2	TransAgglo 2 (Marly - Freiburg - Givisiez - Corminboeuf / Belfaux)

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Dominique Vidmer. Aujourd'hui vous n'utiliserez pas le système de vote électronique. Je vous prie de retirer la carte de la console face à vous. Lorsque vous demanderez la parole, c'est votre numéro de place, et non votre nom, qui s'affichera sur l'écran face au Président du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*.

Le Président. Meine Damen und Herren, Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)*, Meine Damen und Herren Mitglieder des *Agglomerationsvorstandes der Agglomeration Freiburg (nachstehend Vorstand)*, liebe Kolleginnen und Kollegen des *Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachstehend Rat)*, liebe Gäste und Vertreter der Presse.

Ich freue mich jetzt umso mehr, die heutige Ratssitzung mit Verspätung eröffnen zu können. In der Zwischenzeit ist es 17.15 Uhr. Ich entschuldige mich für die technischen Pannen, die es gegeben hat.

Pour rappel, nous vous invitons à mettre en œuvre les recommandations émises par les autorités sanitaires. Es gibt Desinfizierungsgel an verschiedenen Stellen in diesem Saal. Le port du masque est obligatoire. Das Tragen der Maske ist obligatorisch.

Der Saal verfügt über ein freies offenes Wifi-Netzwerk.

Nous avons reçu l'enveloppe transparente habituelle, qui contient un carton de vote, un carton indiquant nos nom et prénom ainsi qu'une carte que nous ne devons finalement pas insérer dans l'appareil face à nous. Nous n'utilisons pas aujourd'hui la fonction du système de vote de cette console, mais le microphone et le haut-parleur de cette dernière. Wir müssen diese Karte also nicht einschieben. Auf jeder Konsole befindet sich eine Nummer. Ich bitte Sie, Ihren Name zu nennen, wenn Sie das Wort ergreifen. Wir verwenden heute nicht die Abstimmungsfunktion dieser Konsole, sondern nur ihr Mikrofon und ihren Lautsprecher. En fin de séance, nous devons laisser notre enveloppe transparente sur notre table.

La liste des excusé-e-s est la suivante / Die Liste der entschuldigten Personen lautet wie folgt:

- parmi les membres du *Conseil* : Mme Béatrice Acklin Zimmermann (Fribourg) et Geneviève Liudat (Fribourg) ainsi que MM. Bernhard Altermatt (Fribourg), Adrian Brügger (Düdingen), Charles de Reyff (Fribourg), Stéphane Cudré-Mauroux (Fribourg), Jean-Luc Dumoulin (Matran), Jean-Luc Humbert (Marly), Alexis Overney (Granges-Paccot), Eric Romanens (Marly), Hervé Schuwey (Givisiez), Lionel Walter (Fribourg), Ernst-Peter Walther (Düdingen) et Moritz Werro (Düdingen)
- parmi les invités : M. Cédric Clément, directeur de Fribourg Tourisme et Région (FTR)

Pour des raisons légales, explicitées dans la position du *Comité* sur l'intervention déposée par M. Dorthe lors de la dernière séance, le principe qui prévaut reste celui du vote à main levée durant la présente séance. Lors des votes d'ensemble, les scrutateurs compteront donc les votes à main levée. Merci de lever votre carton de vote pendant assez longtemps et bien haut. Aus rechtlichen Gründen bitten wir Sie, auch in dieser Sitzung die Abstimmung durch Handaufheben vorzunehmen. Für alle Fälle bitte ich Sie, Ihre Stimmkarte hoch und lang genug aufzuheben.

Sie können um das Wort bitten, indem Sie die grosse Taste ganz unten auf dem Gerät vor Ihnen drücken, auf der eine sprechende Person durch ein Piktogramm dargestellt ist. Ihr Mikrofon blinkt grün. Leider kann ich nur die Liste der Nummern und nicht die Liste der Namen sehen. So werde ich der Person mit dieser Nummer das Wort erteilen. Dès que vous aurez terminé de parler, votre micro se fermera automatiquement. Lors de votre intervention, je vous prie d'annoncer votre nom.

Nous sommes 42 membres du *Conseil*. Formellement, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement. Wir sind zurzeit 42 Ratsmitglieder. Wir haben damit das Quorum erreicht. Die Sitzung kann rechtmässig stattfinden.

Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel du 12 mars 2021. Les documents de la présente séance sont disponibles dans une actualité sur le site internet de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*.

In der letzten Ratssitzung vom 18. März 2021 hat Herr Dorthe eine Motion und einen Ordnungsantrag gestellt. Das *Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachstehend Ratsbüro)* und der *Vorstand* schlagen Ihnen vor, die Tagesordnung nach den Mitteilungen unter Punkt 3 wie folgt zu ergänzen:

Lors de la dernière séance du *Conseil* du 18 mars 2021, M. Dorthe a déposé une motion et une motion d'ordre. Le *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du*

Conseil) et le Comité vous proposent de l'ajouter à l'ordre du jour après les communications au 3^{ème} point comme suit :

3. Transmission de la motion relative à l'introduction du vote électronique au Conseil d'agglomération via la modification du Règlement du Conseil / Überweisung der Motion zur Einführung der elektronischen Stimmabgabe im Agglomerationsrat durch Änderung des Ratsreglements (Mot Leg 2016-2021 2020-029)

3.1 Position de l'auteur / Standpunkt des Autors

3.2 Position du Bureau du Conseil et du Comité / Standpunkt des Ratsbüros und des Vorstandes

3.3 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Les points suivants seront donc décalés. Le *Rapport d'activités du Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Rapport d'activités)* sera traité au point 4, etc. Die folgenden Punkte werden daher verschoben. Der *Tätigkeitsbericht des Agglomerationsvorstandes der Agglomeration Freiburg (nachstehend Tätigkeitsbericht)* wird dann unter Punkt 4 usw. behandelt.

Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette modification ? Ist jemand damit nicht einverstanden? Das ist nicht der Fall. Y a-t-il des remarques sur cet ordre du jour ? Gibt es Bemerkungen zur Traktandenliste? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour ainsi modifié est donc accepté. Die geänderte Tagesordnung ist damit angenommen.

Ich komme nun zu den Punkten 6 und 7, zu denen allfällige Änderungsanträge unterbreitet werden können. Diese Punkte betreffen das *Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (nachstehend AP4)* und die *Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg (nachstehend Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des RPA)*. Diese Änderungsanträge müssen jetzt schriftlich beim Generalsekretär eingereicht werden. Damit können wir während der Debatte Zeit sparen. J'en viens aux points 6 et 7 pour lesquels des éventuels amendements peuvent être déposés. Ces points concernent le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)* et la *Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Directive sur le subventionnement des mesures du PDA)*. Ces amendements doivent être soumis par écrit au Secrétaire général dès maintenant. Cela nous fera gagner du temps pendant le débat.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Communications / Mitteilungen

2.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Die *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg (nachfolgend KRMU)* und die *Finanzkommission der Agglomeration Freiburg (nachfolgend FK)* haben ihre Stellungnahmen am 26. März 2021 per E-Mail an die Rats- und Vorstandsmitglieder versandt. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* et la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* ont transmis leur préavis par courriel aux membres du Conseil et du Comité le 26 mars 2021.

Discours du Président

Heute ist meine letzte Sitzung als Ratspräsident. In den Debatten über Verschiebungen und neue Sitzungstermine wurde die Frage meiner Rede ausgelassen. Ich muss sagen, dass ich es erst heute Abend bemerkt habe. Ich habe ein paar Stichworte über das vergangene Jahr aufgeschrieben. Geprägt war das Jahr selbstverständlich durch die Covid-Pandemie. Heute freue ich mich, dass wir unsere letzten beiden Sitzungen hier in Freiburg, in diesem grossen Saal, abhalten und die wichtigen Punkte wie die letzten Finanzierungen und heute das grosse Paket des AP4 behandeln konnten. Ein Anspruch auf kraftvollere Zeiten steht vor der *Agglomeration Freiburg (nachstehend Agglomeration)*. Wir dürfen die *Agglomeration* in einen Gemeindeverband umwandeln. Wir müssen das auch tun, damit wir die angefangenen Arbeiten in Zukunft auch gezielt weitertreiben können. Es gilt dabei, die Akzeptanz und die Mitarbeit aller zu finden, aber auch die Akzeptanz der umliegenden Gemeinden. Wir sollten es auch schaffen, so attraktiv zu werden, dass die *Agglomeration* innerhalb kurzer Zeit auch wirklich wachsen kann.

Heute möchte ich der Verwaltung meinen grossen Dank aussprechen. Sie ist immer dafür verantwortlich, die Sitzungen sowie auch unsere gesamten Dokumentationen professionell vorzubereiten, wobei sie uns mit ihrer Unterstützung oftmals auch den Rücken stärkt. Ich werde nicht viel weiter fortfahren. Denn es gibt heute Abend noch viel zu hören und darüber auch abzustimmen.

Je vous remercie beaucoup pour votre patience lors de ces séances du *Conseil*.

2.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Madame et Messieurs les membres du *Comité*, chères collaboratrices et chers collaborateurs de *l'Agglomération*.

Je vous ai exposé les principales communications du *Comité* relatives au trimestre écoulé lors de la séance du 18 mars 2021. Mon intervention de ce soir sera donc uniquement un complément à cette dernière.

J'ai le plaisir ce soir de vous parler des collaboratrices nouvellement engagées et présentes ce soir.

Le *Comité* a procédé à l'engagement de Mme Kerria Grize, que vous avez pu rencontrer à l'accueil de cette séance. Elle peut se lever de manière à ce que vous fassiez sa connaissance. Mme Kerria Grize vient de finir son Master en Géographie, spécialisée en urbanisme durable et aménagement du territoire. Après avoir passé son enfance dans le canton de Genève et avoir fait un petit détour par la Nouvelle-Zélande, elle a effectué ses études à l'Université de Lausanne. Elle a notamment réalisé son travail de Bachelor sur la coordination urbanisme - transports, qui est évidemment au cœur des projets d'agglomération. C'est avec enthousiasme que Mme Grize a commencé fin janvier 2021 son poste à *l'Agglomération* en tant que stagiaire aménagement du territoire et mobilité. Je lui souhaite la bienvenue et vous demande de lui réserver quelques applaudissements.

Nous déplorons ce soir également un départ d'une de nos précieuses collaboratrices. Son visage vous est familier, il s'agit de Mme Aline Junod que vous avez également vue à l'entrée. Elle a opéré pendant plus de quatre ans en qualité de collaboratrice administrative, en charge principalement du secrétariat du *Comité* et de la Direction. Elle n'a jamais hésité à prêter main-forte à ses collègues, notamment lors des séances du *Conseil*. Nous saluons l'engagement et l'efficacité de Mme Junod. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir professionnel. Il est certain qu'elle manquera à ces collègues, notamment à Mmes Nicolas et Zube. Elle poursuivra sa route auprès du WWF suisse, association pour laquelle elle effectuait jusqu'à présent une activité bénévole, mais qu'elle rejoindra prochainement en qualité de collaboratrice. Aline mérite vraiment des applaudissements parce que son travail a été unanimement apprécié (applaudissements).

Je profite de l'occasion pour vous informer du fait que Mme Virginie Zube a donné naissance hier à un petit Julien, qui n'est pas si petit, car il pèse tout de même 4.2 kg pour 51 cm. Nous lui présentons évidemment tous nos vœux pour cette naissance. C'est le troisième nouveau citoyen fribourgeois qu'elle met au monde. C'est formidable.

Pour la remplacer durant son congé maternité, le *Comité* a engagé Mme Sophie Cochet qui vous a accueilli ce soir lors de votre arrivée. Mme Sophie Cochet a débuté son activité mardi dernier au secrétariat de *l'Agglomération* avec un taux de travail de 40 %. Elle travaille également à l'Hôpital fribourgeois (HFR) en tant que secrétaire médicale. Elle a passé son enfance et a fait ses études commerciales à Bienne avant de s'installer à Fribourg un an auparavant. Âgée de 23 ans, elle est de langue maternelle française et s'exprime couramment en allemand et en anglais. Avant de venir à *l'Agglomération*, elle a travaillé dans différentes organisations en tant qu'employée de commerce, également au sein du Service de la culture de la Ville de Bienne. Je lui souhaite la bienvenue. Elle peut également se lever pour que vous la voyiez (applaudissements).

Le Président. Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Transmission de la motion relative à l'introduction du vote électronique au Conseil d'agglomération via la modification du Règlement du Conseil / Überweisung der Motion zur Einführung des E-Votings im Agglomerationsrat durch die Änderung des Ratsreglements (Mot Leg 2016-2021 2020-029) /

3.1 Position de l'auteur / Standpunkt des Autors

Sébastien Dorthe. Je prends connaissance à l'instant de la position du *Bureau du Conseil* et du *Comité* sur cette motion. Je suis un peu déçu, car j'aurais bien évidemment préféré pouvoir voter électroniquement ce soir, comme vous aussi certainement. Par contre, je vois que la nouvelle législature aura une approche contemporaine du vote, ce qui est très bien. Je vous encourage à soutenir la transmission de cette motion. Je remercie le *Bureau du Conseil* et le *Comité*, qui préavisent favorablement la transmission de cette motion.

3.2 Position du Bureau du Conseil et du Comité / Standpunkt des Ratsbüros und des Vorstandes

Jean-Marc Boéchat. Indépendamment des considérations procédurales, le *Bureau du Conseil* et le *Comité* entendent tenir compte du souhait émis par l'assemblée et formaliser au plus vite l'utilisation du vote électronique. Ils proposent ainsi de soumettre la transmission de la motion dès la présente séance en vue d'une réponse sous la forme d'une proposition de modification du *Règlement du Conseil* lors de la séance du *Conseil* du 24 juin 2021. Les adaptations du *Règlement du Conseil* nécessaires à l'introduction du vote électronique concernent pour l'essentiel les articles 20 (Attribution des scrutateurs) et 64 (Résultats du vote). Les modifications correspondantes seront entreprises par le *Bureau du Conseil* sous la forme d'une révision partielle du *Règlement du Conseil*. S'agissant d'un règlement de portée générale, ces dernières doivent faire l'objet d'un examen préalable et final de la part du *Service des communes de l'État de Fribourg (ci-après SCom)*. Dès le retour positif de ce dernier, les modifications proposées pourront vraisemblablement entrer en vigueur pour la séance prévue le 7 octobre 2021. Dans l'intervalle, le *Bureau du Conseil* et le *Comité* préconisent de maintenir ce soir le principe du vote à main levée afin de s'assurer de la validité juridique des résultats. Avec les réserves évoquées, le *Bureau du Conseil* et le *Comité* préavisent favorablement la transmission de la présente motion.

Le Président. Unabhängig von den vorgängig aufgeführten verfahrensrechtlichen Erwägungen beabsichtigen das *Ratsbüro* und der *Vorstand*, dem von der Versammlung geäußerten Wunsch Folge zu leisten und das E-Voting möglichst rasch zu formalisieren. Sie schlagen daher vor, die Überweisung der Motion an der heutigen Sitzung vorzulegen, um eine Antwort in Form eines Änderungsvorschlages des Ratsreglements an der Ratssitzung vom 24. Juni 2021 zu unterbreiten. Die Anpassungen des Ratsreglements, die für die Einführung des E-Votings notwendig sind, betreffen hauptsächlich die Artikel 20 (Befugnisse der Stimmezählenden) und 64 (Abstimmungsergebnis). Die entsprechenden Änderungen werden vom *Ratsbüro* in Form einer Teilrevision des Ratsreglements vorgenommen. Da es sich um ein allgemein verbindliches Reglement handelt, müssen die Änderungen vorgehend und abschliessend vom *Amt für Gemeinden des Staats Freiburg (nachfolgend GemA)* geprüft werden. Mit dessen positiver Rückmeldung können die vorgeschlagenen Änderungen höchstwahrscheinlich an der am 7. Oktober 2021 geplanten Sitzung in Kraft treten. In der Zwischenzeit empfehlen das *Ratsbüro* und der *Vorstand* das Abstimmungsprinzip durch Handaufheben beizubehalten, damit die rechtliche Gültigkeit der Abstimmungsergebnisse gewährleistet ist. Mit den erwähnten Vorbehalten nehmen das *Ratsbüro* und der *Vorstand* zur Überweisung der vorliegenden Motion positiv Stellung.

3.3 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de la motion.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de cette motion, sont priés de lever leur carton.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité évidente, la transmission de la motion Mot_Leg_2016-2021_2021_029

Ce troisième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

4. Rapport d'activités 2020 / Tätigkeitsbericht 2020

4.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes

René Schneuwly. Compte tenu de la charge de notre ordre du jour, je ne vais pas faire de longs commentaires au sujet d'un rapport d'activités dont vous avez pu prendre connaissance. Il est dense, mais il ne représente pas que des mots. Il témoigne au contraire d'un travail intense et exemplaire, du personnel de l'*Agglomération* et des membres du *Comité*, durant l'année 2020. Pendant cette année, les difficultés n'ont pas manqué et elles se prolongent malheureusement en 2021. Nous souhaitons bien évidemment qu'elles cessent au plus vite. Je tiens à adresser mes remerciements au personnel de l'*Agglomération*, car la charge de travail a été très importante en 2020. Le *PA4* est le fruit d'un travail exécuté en grande partie durant l'année passée. Le personnel de l'*Agglomération* mérite quelques applaudissements. La plupart des collaboratrices et collaborateurs de l'*Agglomération* sont d'ailleurs parmi nous ce soir (applaudissements).

A la lecture de ce rapport, vous pouvez constater que toutes les activités de l'*Agglomération* ont pu se poursuivre en 2020. L'*Agglomération* a choisi de soutenir de multiples associations et acteurs culturels pratiquant dans notre *agglomération fribourgeoise*. Par conséquent, l'intégralité des subventions allouées ou promises a été versée en 2020. Ces associations et acteurs culturels peuvent commencer

2021 dans de bonnes conditions. Il faut espérer que les portes de nos théâtres et d'autres institutions culturelles de notre région pourront s'ouvrir à nouveau prochainement. Ce sera bénéfique pour l'ensemble du monde culturel. Je suis évidemment à disposition pour répondre à toutes questions.

4.2 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le *Rapport d'activités* ? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

4.3 Approbation / Genehmigung

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui approuvent le Rapport d'activités 2020, sont priés de lever leur carton.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a approuvé, à la majorité évidente, le *Rapport d'activités 2020*.

Ich danke den verschiedenen Verfassern des Tätigkeitsberichts 2020.

Le quatrième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé

5. Approbation des comptes 2020 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung der Rechnung 2020 der Agglomeration Freiburg

5.1 Présentation du message n° 51 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 51 des Vorstandes

Thierry Steiert. Les comptes 2020 de l'Agglomération présentent des charges de CHF 27'441'187 pour des recettes équivalentes. Ce montant est inférieur aux prévisions budgétaires qui portaient sur un montant de CHF 28'998'200. Pour rappel, le résultat initial des comptes affiche un résultat brut avant répartition des charges entre les *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)*. Dans les comptes 2020, ce résultat est positif à hauteur de CHF 1'014'172. Il en ressort la comptabilisation de montants qui sont rétrocédés aux *communes membres* selon la répartition prévue par la Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg (Clé Agglo) et la Clé de répartition relative à la Mobilité de l'Agglomération de Fribourg (Clé Mobilité). Ces remboursements donnent lieu à une diminution des participations communales, ramenant à l'équilibre le résultat comptable de l'exercice 2020.

Pour les comptes de fonctionnement, les écarts de plus de CHF 10'000 font en principe l'objet d'une explication spécifique dans le message.

Dans les remarques générales, la dotation du personnel s'élève à 9.9 *équivalents plein temps* au 31 décembre 2020, auxquels viennent s'ajouter deux postes de stagiaires, un pour le domaine de la culture et un autre réparti paritairement entre les domaines de la mobilité et de l'aménagement.

Les principaux éléments à signaler dans ces comptes concernent d'une part des résultats inférieurs aux prévisions dans diverses rubriques de charge, en raison de la pandémie, et d'autre part les charges nettes inférieures de CHF 383'982 par rapport au budget dans le domaine de la mobilité, alors que les prestations ont connu un développement conséquent, avec notamment une augmentation de la desserte de la ligne 8 et le prolongement de la ligne 9 à Givisiez en lien avec la mise en service de la nouvelle gare, pour un montant de CHF 900'000. Ensuite, un renforcement de l'offre en vacances scolaires sur les lignes 1 et 2 a été chiffré à CHF 414'000.

Weiter gilt es den neuen Ortsbus in Düringen zu erwähnen, der sich trotz der Corona-Pandemie gut bewährt hat und der mit einem Betrag von CHF 286'000 zu Buche schlägt.

Was die Investitionsrechnung betrifft, so ist daran zu erinnern, dass die Subventionen der *Agglomération* erst nach vollständiger Realisierung der Massnahmen ausbezahlt werden. Da zahlreiche Vorhaben noch nicht fertiggestellt bzw. sich noch in der Planungsphase befinden, werden die entsprechenden Beträge erst in der Rechnung 2021 oder in den Rechnungen der darauf folgenden Jahre erscheinen.

Nous tenons à remercier tout particulièrement la *CF* pour l'examen des comptes qui s'est déroulé le 22 mars dans un contexte constructif et agréable. Nos remerciements vont également à la fiduciaire CORE de Fribourg, dont le travail et notamment la présentation d'une lettre de recommandation ont été appréciés.

Der *Vorstand* beantragt dem *Rat*, die Betriebs- und Investitionsrechnung für das Geschäftsjahr 2020 zu genehmigen.

5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* s'est réunie le 22 mars dernier afin de prendre connaissance des comptes 2020 de notre *Agglomération*. A cette occasion, elle a entendu les explications des membres du *Comité*, Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray ainsi que M. Thierry Steiert, et des collaborateurs de

l'Agglomération, MM. Grossmann et Tercier. Nous avons également entendu MM. Célien Berthold et Markus Jungo, de la société CORE, qui ont révisé les comptes de *l'Agglomération*.

Le bouclage des comptes 2020 se solde sur des dépenses (CHF 27'441'187) moins importantes que prévu au budget 2020 (CHF 28'998'200), soit plus d'un million et demi de francs de moins.

La *CF* s'est également intéressé au suivi des recommandations qui avaient été suggérées afin d'optimiser plusieurs points relatifs au fonctionnement de la comptabilité. La *CF* constate avec satisfaction que le *Comité* et l'administration ont majoritairement suivie les recommandations émises par notre fiduciaire.

La *CF* remercie les collaboratrices et collaborateurs de *l'Agglomération* pour leur précieuse collaboration. La *CF* remercie également les membres du *Comité* pour leur disponibilité et nos réviseurs pour la grande qualité de leur travail. A l'unanimité, la *CF* préavis favorablement l'approbation des comptes 2020 de *l'Agglomération*. Je vous ferai part de quelques remarques au cours de la lecture détaillée des comptes.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision et le message n° 51 du Comité au Conseil en vue de l'approbation des comptes 2020 de l'Agglomération

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière (ci-après CF) est chargée de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 22 mars 2021, la CF s'est réunie afin d'examiner les comptes 2020 de l'Agglomération de Fribourg, figurant notamment dans le message n° 51 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 25 février 2021 et dans le rapport de l'organe de révision (transmis aux membres de la CF le 12 mars 2021).

A l'occasion de la séance de la CF du 22 mars 2021 :

- la délégation du Comité, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la CF portant sur le message n° 51 et ses annexes.
- MM. Célien Berthold et Markus Jungo ont ensuite exposé les conclusions de la fiduciaire CORE, qui a révisé les comptes 2020 de l'Agglomération de Fribourg, et a répondu aux questions de la CF ;

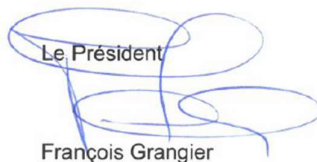
La CF relève :

- qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination ;
- qu'elle remercie le Comité pour sa collaboration ;
- que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales en vigueur.


Après délibération, la CF, à l'unanimité, propose au Conseil d'agglomération d'approuver les comptes 2020, soumis dans le message n° 51 et sur le rapport de l'organe de révision.

Fribourg, le 22 mars 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg


Le Président
François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

5.3 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. Ich eröffne die allgemeine Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

5.4 Examen de détail / Detailprüfung

Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Thierry Steiert. Je n'ai pas de remarque sur toutes les rubriques.

Chapitre / Kapitel 0. Administration / Verwaltung

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 3. Culture / Kultur

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen?

François Grangier. Au nom de la *CF*, j'interviens au sujet des questions, qui ont été posées en séance de *CF* au *Comité*, portant sur la rubrique 300.365.50 intitulée « Soutien à la CarteCulture, Caritas ». Pour rappel, l'*Agglomération* soutient la CarteCulture à hauteur de CHF 15'000 par année, via notre prestataire Caritas Fribourg. Nous savons tous que la culture a fonctionné au ralenti en 2020. La *CF* a demandé au *Comité* comment et si Caritas Fribourg a utilisé ces CHF 15'000. La *CF* veut s'assurer que ce montant a bien servi à la CarteCulture, ce pour quoi ce montant a été versé à Caritas Fribourg. Le *Comité* peut-il répondre à cette question ?

Simon Gabaglio. Ce montant de CHF 15'000 est effectivement alloué à Caritas Fribourg pour le projet CarteCulture, ce n'est pas un don à Caritas Fribourg de façon générale. Il est vrai qu'en 2020, l'offre culturelle a été moins importante que les années précédentes. Ce montant sert toutefois, comme chaque année, à la gestion administrative de ce projet. La CarteCulture est un des seuls moyens, dont dispose le *Comité*, pour soutenir l'accès à la culture aux plus démunis et pas uniquement les acteurs culturels.

François Grangier. La *CF* est partiellement satisfaite. Elle aimerait savoir combien de ces CHF 15'000 a été utilisé pour la CarteCulture. S'il y a un solde positif (dû à la baisse des prestations proposées en 2020), est-ce que ce solde sera reporté en 2021 ? La *CF* estime que ce montant doit être exclusivement utilisé pour les bénéficiaires de la CarteCulture.

Simon Gabaglio. Ce montant est alloué et utilisé uniquement pour le projet CarteCulture. Ce montant sert à couvrir les frais administratifs pour gérer ce projet et par conséquent, il n'y aura pas de report. Le fait qu'il y ait une offre culturelle inférieure n'a pas eu d'impact sur le montant utilisé par Caritas Fribourg pour la gestion de ce projet CarteCulture. Il y a une volonté d'étendre la distribution de la CarteCulture et de trouver des subventions communales supplémentaires.

François Grangier. Cette réponse n'est pas satisfaisante. Nous n'allons pas nous éterniser sur ce sujet. Par contre, j'enjoins le *Comité* réellement à prendre contact avec Caritas Fribourg afin que cette somme ne soit pas utilisée pour autre chose que la CarteCulture. Le *Comité* pourra faire un feedback de cette dernière à la *CF* lors de la prochaine séance.

Le Président. Gibt es weitere Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

François Grangier. Concernant la rubrique 650.364.00 intitulée Contrat de prestations au concessionnaire (*TPF*), la *CF* s'est longuement entretenue avec le *Comité*, durant la séance de la commission, en vue de l'approbation de ces comptes 2020, afin de connaître tous les tenants et aboutissants de la crise COVID par rapport aux *Transports publics (ci-après TP)*. Le message, en page 6, donne des explications sur la réserve qui a été faite pour couvrir les déficits éventuels. La *CF* a été convaincue par les explications des membres du *Comité* et notamment celles de Mme Dévaud-Sciboz, qu'elle remercie. Elle a donné des explications claires et concises au sujet des Transports publics fribourgeois (*TPF*).

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 7. Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 8. Economie et Tourisme / Wirtschaft und Tourismus

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Dieses Kapitel ist, wie vom *Vorstand* vorgelegt, vom *Rat* genehmigt.

Chapitre / Kapitel 9. Finances / Finanzen

Le Président. J'ouvre la discussion. Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre / Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Dieses Kapitel ist, wie vom *Vorstand* vorgelegt, vom *Rat* genehmigt.

Chapitre / Kapitel 7. Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Dieses Kapitel ist, wie vom *Vorstand* vorgelegt, vom *Rat* genehmigt.

5.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouvez ces arrêtés en annexe du message n° 51. Comme lors de la dernière séance du *Conseil*, nous allons ouvrir directement la discussion sur chaque arrêté, sans détailler les Titres et considérants ainsi que les différents articles. Wie bei der letzten Ratssitzung werden wir die Diskussion zu jedem Beschluss direkt eröffnen, ohne die Titel und die Erwägungsgründe sowie die verschiedenen Artikel im Detail zu erläutern.

• Arrêté relatif aux comptes de fonctionnement / Beschluss bezüglich der laufenden Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'arrêté relatif aux comptes de fonctionnement. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 44 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Arrêté relatif aux comptes d'investissement / Beschluss bezüglich der laufende Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'arrêté relatif aux comptes d'investissement. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 44 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Les scrutateurs comptent les voix. Kein Mitglied hat abgestimmt.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le cinquième point de l'ordre du jour est liquidé.

6. Réponse du Comité à la motion concernant le respect de l'esprit des PA2 et PA3/ Antwort des Vorstandes auf die Motion betreffend die Einhaltung des Sinnes der AP2 und AP3 (Mot Leg 2016-2021 2019 018)

6.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Le *Comité* a intégré l'objet de la présente motion dans le cadre du *PA4*, comme annoncé lors de la transmission de l'intervention, cela a été le cas dans la version mise en consultation. La motion déposée demandait au *Comité* de pondérer, en tenant compte de la qualité de desserte, le coefficient de la *norme VSS* relative au stationnement, notamment en ce qui concerne le stationnement lié au logement. La version du *PA4* mise en consultation contenait cette stratégie en se basant sur trois volets : la gestion du stationnement public, le stationnement privé lié aux activités et le stationnement privé lié aux logements. Lors de la procédure de consultation publique, plusieurs communes se sont opposées aux facteurs de réduction de la *norme VSS* qui étaient proposés. Cela représentait des divergences majeures qui ont été traitées par la *CAME* et ont débouché sur un compromis qui a permis de lever les divergences majeures et de conserver une stratégie complète dans le *PA4*. Cette version conserve les acquis tout en apportant des améliorations significatives par rapport au *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)*. Vous avez l'occasion de répondre pleinement aux intentions de la motion étant donné que plusieurs amendements déposés ce soir demandent le rétablissement de la version de consultation publique. Cette motion est ainsi liquidée.

6.2 Avis de L'auteur / Meinung des Autors

Gérald Collaud. Nous ne sommes pas satisfaits de la réponse du *Comité*. Selon nos informations, le Conseil d'État ne l'est pas non plus. Il pourrait donner un préavis négatif si le *PA4* était voté tel quel. Nous proposerons donc trois amendements lors de l'examen du *PA4*. Nous ne pouvons qu'espérer que vous n'hésiteriez pas à accepter nos amendements.

6.3 Discussion / Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion sur cette motion. Gibt es Wortmeldungen?

Eliane Dévaud-Sciboz. Je souhaite compléter ce qu'affirme M. Collaud. J'ai sous les yeux le préavis de l'examen préalable signé par M. Jean-François Steiert. Un des paragraphes stipule que « l'objectif de réduction de stationnement au centre est à saluer cependant le taux de satisfaction relatif au stationnement privé ne peut être fixé dans le *PA* car il est du ressort de la planification communale ». Les préavis des différents services ont également été pris en compte.

Eleonora Schnewly-Aschwanden. Il faut se rendre compte qu'il a fallu trouver un compromis à cause d'une certaine résistance de quelques *communes membres* se trouvant dans la périphérie de l'*agglomération fribourgeoise*. Il faut accepter le fait que les besoins des *communes membres* périphériques et du centre de l'*agglomération fribourgeoise* sont différents. Il me semble important pour l'avenir de l'*Agglomération* que toutes les mesures prises soient acceptées par toutes les *communes membres*. Dans le cas contraire, leur respect serait mis en péril. Dans le cadre de son discours, le Président a souligné que l'acceptation est très importante, die Akzeptanz ist sehr wichtig. Il me semble que c'est un chemin pragmatique que les *communes membres* ont élaboré, notamment par le biais de la *CAME*, et qui donne une direction favorable et un signal positif à ces dernières. Pour toutes ces raisons, je suis d'avis que nous pouvons accepter le compromis qui nous a été proposé.

Gérald Collaud. Je comprends que vous considériez que c'est un compromis, nous sommes certainement les premiers à en accepter. Néanmoins, lorsque le volet Stationnement est vidé de sa substance, il ne s'agit pas d'un compromis. La Confédération suisse s'est déjà plainte que l'*Agglomération* n'était pas assez ambitieuse dans le cadre du volet Stationnement de ses

précédents *PA*. Si l'*Agglomération* reprend, pour le *PA4*, des idées semblables à celles du *PA3*, je crains que les subventions, que recevra cette dernière, soient fortement diminuées, pas seulement pour le volet Stationnement mais aussi pour l'ensemble du *PA4*. Je suis donc d'avis qu'il faut aller de l'avant et faire des efforts. Je n'ai malheureusement pas reçu la même information que Mme Dévaud-Sciboz en ce qui concerne le préavis du Conseil d'État. Jean-François Steiert a remarqué que si le volet Stationnement venait à être vidé de sa substance, ce qui est le cas avec le projet proposé ce soir, le Conseil d'État pourrait transmettre un préavis négatif à la Confédération suisse. Par conséquent, je vous encourage vivement à accepter et à voter ces trois amendements qui vous seront présentés.

Eliane Dévaud-Sciboz. Lors de la séance d'adoption du *PA3*, le *Conseil* avait décidé de supprimer le paragraphe complet portant sur la partie Stationnement lié au logement. Par conséquent, lors de son analyse, la Confédération a jugé qu'il manquait cette partie. Afin de ne pas se retrouver dans la même situation, il a fallu trancher en faveur d'un compromis. Avoir pris le risque de mettre un tel paragraphe dans le *PA3* a eu pour effet d'obtenir un vide suite à sa suppression. Toutefois, c'est au *Conseil* de décider, ce soir, quelles modifications apporter au contenu du *PA4*.

Eleonora Schneuwly Aschwanden. Dans le rapport d'évaluation de la Confédération, je n'ai pas trouvé la critique, mentionnée par les motionnaires, qui reproche à l'*Agglomération* de ne pas avoir de concept pour le stationnement. Actuellement, une loi cantonale sur la mobilité est en consultation. L'État de Fribourg ne sait donc pas encore comment les communes du canton de Fribourg s'exprimeront sur cette question. Ich würde diese Frage jetzt hier nicht zu stark überbewerten. Ich würde sagen, dass das Departement hier eindeutig schon eine Stellungnahme vorgenommen hat. Es ist mir wirklich schleierhaft, woher diese Information stammt.

Marius Achermann. J'aimerais souligner que la politique, c'est l'arbre du possible. Or, les élections communales, ayant eu lieu moins d'un mois auparavant, ont montré que même l'impossible était parfois possible, notamment en Ville de Fribourg. Même ce qu'une majorité considère comme impossible peut tout de même être possible. Par conséquent, si nous le voulons, nous pouvons repousser les limites du possible. Ce n'est pas parce que certains parmi nous pensent qu'une chose n'est pas possible ou est irréaliste qu'il ne faut pas y songer. Les questions liées au stationnement ont fait, font et feront toujours probablement l'objet de discussions vives. Nous constatons que des éléments importants relatifs au stationnement n'ont pas survécu à la consultation publique et à ce filtre du possible. Pourtant, nous savons que notre *PA4* sera notamment jugé à l'orée de ces points. Ce n'est pas en brimant ce dossier de cette manière que nous allons mettre des œufs supplémentaires dans le panier de Pâques. Ce soir, c'est le moment de nous exprimer afin de pouvoir toucher la manne de la Confédération. Par conséquent, je vous invite à voter en faveur des amendements, dont nous parlerons tout à l'heure. A titre personnel, je préfère être sanctionné sous forme d'une diminution des subventions fédérales pour ne pas avoir atteint un objectif ambitieux plutôt que d'être sanctionné pour manque d'ambition.

Christoph Allenspach. Je vous prie de terminer cette discussion maintenant. Nous devrions la poursuivre au point 7 du présent ordre du jour portant sur le *PA4*. Au point suivant, nous aurons l'occasion de discuter sur du concret.

Le Président. Das denke ich auch. Denn es ist eine Antwort des Vorstandes. Wir könnten jetzt darüber abstimmen, aber ich sehe noch weitere Wortmeldungen.

Gérald Collaud. Je suis d'accord avec Christophe Allenspach. Mme Schneuwly-Aschwanden, la page 5 du Rapport de la Confédération stipule notamment que « la mise en œuvre de la stratégie du transport individuel motorisé et de la politique de stationnement reste encore peu concrétisée ». La Confédération le répète par la suite dans son rapport.

Michel Moret. Comme l'a souligné Christophe Allenspach, cette discussion aurait dû avoir lieu au point 7 du présent ordre du jour. Etant donné qu'elle a déjà commencé, je voulais relever que dans les petites *communes membres* ou les *communes membres* périphériques, certaines personnes partagent la vision de Mme Schneuwly-Aschwanden et d'autres la vision des motionnaires. Pour une petite *commune membre* ou une *commune membre* périphérique, la possibilité d'être davantage différenciée de la problématique du centre-ville est un élément extrêmement important. Cela peut poser aussi un certain nombre de problèmes. Par conséquent, même si je peux comprendre les belles allégories de mon collègue de commune, je pense que nous devons être attentifs à pouvoir considérer que l'acceptation de tous et des *communes membres* est possible. Il faut bien se rendre compte que les *TP* même bien équipés dans des communes comme Avry restent très différents de ceux du centre-ville.

Pierre-Alain Perritaz. Je voulais dire la même chose que M. Collaud. Je confirme que le rapport de la Confédération parle bien des faiblesses du *PA3*.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close. Nous pouvons passer au vote.

6.3 Vote / Abstimmung

Vote à main levée / Abstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent la proposition du *Comité* de refuser cette motion, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent les voix. 33 membres ont voté.

Diejenigen, die diese Motion unterstützen, werden gebeten, ihre Stimmkarten zu erheben. Les *scrutateurs* comptent les voix. 9 membres ont voté.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent les voix. 1 membre a voté.

Résultat / Ergebnis:

Le *Conseil* a refusé, à la majorité, de prendre en considération cette motion.

Le sixième point de l'ordre du jour est liquidé.

7. Adoption du Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4) / Annahme des Agglomerationsprogramms der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (AP4)

Le Président. Nous allons vous donner quelques informations pratiques avant l'adoption du *PA4*. Je l'expliquerai d'abord en allemand et ensuite le Vice-Président le traduira en français. Nous maintiendrons ce partage de travail au cours de la présente séance.

Auf die allgemeinen und wichtigen Elemente des *AP4* werden wir in der Diskussion zur Botschaft eingehen. Dies gilt auch für eine mögliche Diskussion über das Eintreten in das Thema. Auf die detaillierteren Fragen gehen wir dann in der Diskussion der einzelnen Kapitel ein. Hier werden wir auch die Änderungsanträge besprechen, die Sie uns vorab schriftlich mitgeteilt haben, sowie diejenigen, die möglicherweise heute noch Abend eingebracht werden.

Um den Ablauf der heutigen Ratssitzung unter den besten Voraussetzungen zu organisieren, hat das *Ratsbüro* die Ratsmitglieder am 12. März aufgefordert, ihre Änderungsanträge bis zum 24. März schriftlich an die *Agglomeration* einzusenden.

Die Änderungen werden thematisch behandelt. Aus praktischen Gründen werden Änderungsanträge, die während der Sitzung von Ratsmitgliedern eingereicht werden, grundsätzlich unmittelbar nach den per E-Mail eingegangenen Anträgen behandelt. Wenn ein Änderungsantrag zu einem verbindlichen Teil eingereicht wird, erteile ich dem Verfasser das Wort, dann dem Präsidenten der *KRMU* sowie dem *Vorstand*, und eröffne danach die Diskussion. Wenn der *Vorstand* und die *KRMU* den Änderungsantrag unterstützen und es während der Debatte keine Widersprüche vonseiten der Ratsmitglieder gibt, findet keine Abstimmung statt. Der verbindliche Teil gilt dann mit den vorgeschlagenen Änderungen als angenommen. Wenn es eine Meinungsverschiedenheit gibt, werde ich den Verfasser des Änderungsantrages fragen, ob er den Vorschlag beibehalten oder ändern möchte. Wenn der vorgeschlagene Änderungsantrag dies erfordert, erteile ich der *KRMU* und dem *Vorstand* erneut das Wort. Wenn nicht, werde ich sofort zur Abstimmung übergehen. Wenn der Verfasser des Änderungsantrages diesen zurückzieht, wird selbstverständlich die Version des *Vorstands* beibehalten und validiert.

Wenn während der Sitzung Änderungsanträge gestellt werden, müssen diese in schriftlicher Form vorliegen. Zu diesem Zweck ist ein in den Sitzungsunterlagen enthaltenes Formular auszufüllen und dem Generalsekretär zu übergeben. Blankoformulare und Stifte sind bei den Mitgliedern des *Ratsbüros* erhältlich. Kopieren Sie bitte im Formular den zu ändernden verbindlichen Text in Blau und schreiben den Text Ihres Vorschlags in Rot, wobei Sie die Elemente, die Sie hinzufügen, ändern oder löschen möchten, besonders hervorheben. Wenn es mehrere Änderungsanträge zum gleichen verbindlichen Teil gibt, gehe ich nach dem Ausschlussverfahren vor, wenn sie unabhängig voneinander sind. Liegt zu einem verbindlichen Teil keine angekündigte Änderung vor, eröffne ich die Diskussion direkt. Wenn aber keine Änderung beantragt wird, gilt der betreffende Teil in seiner ursprünglichen Fassung, d. h. in der Fassung des *Vorstands*, als angenommen. Gegebenenfalls unterbreche ich die Sitzung, um der *KRMU*, dem *Vorstand* oder dem *Ratsbüro* die Möglichkeit zu geben, sich zu beraten.

Zur Erinnerung, die elektronische Version der Dokumente zum *AP4* und der Vernehmlassungsbericht sind seit dem 12. März auf unserer Website verfügbar. Den entsprechenden Link findet ihr auch in unserer Einladung.

Jean-Marc Boéchat. Les éléments généraux et importants concernant le *PA4* seront traités dans le cadre de la discussion sur le message. Il en va également ainsi d'un éventuel débat d'entrée en matière. Nous traiterons ensuite des questions plus détaillées dans le cadre de l'examen de détail des chapitres.

C'est également dans ce cadre que nous évoquerons les amendements dont vous nous avez fait part à l'avance et par écrit, ainsi que ceux qui pourraient être éventuellement déposés ce soir.

Le 12 mars, afin d'organiser, dans les meilleures conditions, le déroulement de la séance du *Conseil* de ce jour, le *Bureau du Conseil* a invité les membres du *Conseil* à faire parvenir, par écrit, à l'*Agglomération* jusqu'au 24 mars, leurs propositions d'amendement.

Les amendements seront traités de manière thématique. Pour des raisons pratiques, les amendements déposés en cours de séance par les membres du *Conseil* seront en principe traités immédiatement après ceux reçus par courriel. Si un amendement concernant une partie liante est déposé, nous donnerons la parole à son auteur-e, puis au Président de la *CAME* ainsi qu'au *Comité*, ensuite nous ouvrirons le débat. Si le *Comité* et la *CAME* se rallient à l'amendement et que les membres du *Conseil* ne manifestent pas d'opposition lors du débat, il n'y aura pas de vote. La partie liante sera alors considérée comme acceptée avec les modifications proposées. S'il y a divergence, nous demanderons à l'auteur-e de l'amendement s'il ou si elle souhaite maintenir ou modifier sa proposition. Si la modification proposée l'exige, je donnerai à nouveau la parole à la *CAME* et au *Comité*. Sinon, nous procéderons immédiatement au vote. Si l'auteur-e de l'amendement le retire, ce sera évidemment la version du *Comité* qui sera maintenue et validée.

Si des amendements sont déposés en cours de séance, ils devront l'être sous forme écrite. Pour ce faire, un formulaire reçu dans les documents de séance devra être rempli et remis au Secrétaire général. Des formulaires vierges, ainsi que des stylos, sont d'ailleurs à disposition auprès des membres du *Bureau du Conseil*. Sur le formulaire, il s'agit d'une part de recopier en bleu le texte officiel que vous souhaitez modifier et, d'autre part, d'inscrire en rouge le texte de votre proposition en mettant en évidence les éléments que vous souhaitez ajouter, modifier ou supprimer. S'il y a plusieurs amendements pour une même partie liante, nous procéderons par élimination s'ils sont indépendants les uns des autres. Si une partie liante n'a pas d'amendement annoncé, nous ouvrirons directement la discussion et si elle n'est pas demandée, la partie en question sera considérée comme acceptée dans sa version initiale, c'est-à-dire celle du *Comité*.

En cas de nécessité, nous interrompons la séance pour permettre à la *CAME*, au *Comité* ou au *Bureau du Conseil* de se concerter en vue de préparer un préavis ou l'organisation d'un vote.

Pour rappel, la version électronique des documents relatifs au *PA4* et le rapport de consultation sont disponibles, sur notre site internet depuis le 12 mars. Le lien y relatif est indiqué dans notre convocation.

Le Président. Avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous pouvons passer au point suivant.

7.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. Ich habe eine Vorbemerkung. Um das Verfahren etwas abzukürzen, werde ich heute Abend eigentlich nur in französischer Sprache sprechen. Um den Bericht zu erleichtern, habe ich eine Version meines Berichts in deutscher Sprache verfasst. Für jene die diesen Bericht noch nicht bekommen haben, liegt dieser auf dem Tisch am Eingang.

Pendant un peu plus d'un an, la *CAME* a examiné à plusieurs reprises les travaux du *PA4*. Elle se réjouit du produit final. Nous remercions sincèrement les membres du *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg (ci-après DAEM)* et l'équipe de l'*Agglomération* pour l'énorme travail qui a été réalisé.

Les membres de la *CAME* ont pour mission d'étudier de manière plus profonde que d'autres membres du *Conseil*, les analyses, stratégies et mesures et de vérifier si elles sont adaptées aux objectifs de l'*Agglomération* et aux besoins de la population. Nous souhaitons vous présenter en préambule quelques observations de principe. Nous reviendrons plus en détail sur les parties liantes des chapitres stratégiques et sur les mesures lors de la discussion.

Quel chemin l'*Agglomération* a-t-elle parcouru depuis le début de son existence ? Quelles sont les grandes lignes fondamentales de notre planification telles qu'elles se manifestent dans le *PA4* ? Parlons des réseaux qui ont été définis et partiellement réalisés sur le territoire afin d'arriver à une collaboration concertée dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, de la *Nature & Paysage (ci-après NP)* ainsi que de l'environnement et de l'énergie. Lors de la constitution de l'*Agglomération* et de l'élaboration du *Projet d'agglomération de première génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA1)* presque vingt ans auparavant, les dix *communes membres* semblaient très éloignées les unes des autres tant en termes d'intérêts communs que d'infrastructures communes. Elles étaient liées par un réseau routier et un réseau de *TP* d'une qualité plutôt modeste. Le réseau de bus était alors organisé en deux cercles, avec deux horaires différents. En 2021, avec le *PA4*, nous pouvons observer une étroite collaboration dans l'*agglomération fribourgeoise* et constater que le développement actuel et futur de la structure urbanistique et paysagère ainsi que des infrastructures de la mobilité a été clairement défini. Nous sommes passés d'une planification déclarative et abstraite à une définition concrète et transversale dans les espaces. Aujourd'hui, nous pouvons visualiser avec une certaine clarté la future

structure de l'*Agglomération*. Elle a projeté et partiellement concrétisé des réseaux qui rapprochent et regroupent des territoires auparavant dispersés.

Le *PA4* confirme et renforce une nouvelle forme urbanistique, par le réseau des grands axes ou boulevards, des centralités et des activités, qui a été initiée par le *PA3*, un réseau qui doit et qui pourra absorber par la densification une croissance prédite de la population et des emplois. Le réseau routier est élargi seulement par des projets cantonaux et fédéraux. Par contre, il est mieux utilisé par le réseau de *TP* et des prestations qui ont progressivement évolué. De même pour le rail, où deux nouvelles gares ont été construites et deux autres vont suivre. La création du tout nouveau réseau de la *mobilité douce* (ci-après *MD*) se confirme par les mesures prévues au *PA4*, dont une *deuxième TransAgglo* (*TA2*). Les réseaux de la mobilité durable peuvent désormais commencer à concurrencer le *trafic individuel motorisé* (ci-après *TIM*), qui n'est plus prioritaire. Le réseau *NP* prend également une forme plus concrète dans le *PA4*. Finalement, le nouveau dossier de l'énergie, qui n'est pas obligatoire pour un projet d'agglomération, a le mérite d'analyser sommairement les besoins et les potentiels de production sur le territoire de l'*agglomération fribourgeoise*.

Certaines personnes trouvent peut-être ces observations trop optimistes. Il est vrai que dans quelques domaines, mais notamment dans l'urbanisation, les mesures proposées, voire les réalisations, restent encore assez marginales. Le développement est pourtant à voir à moyen et long terme, un boulevard ne se construit ou ne se reconstruit pas à court terme, à l'exemple du boulevard de Pérolles initié 130 ans auparavant. Dans le domaine de la mobilité, les réalisations sont en bonne voie, mais la *CAME* vous rappelle qu'il faudra encore accélérer le rythme pour rattraper un certain retard dans les mesures décidées dans le *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *PA2*) et le *PA3*, pour ne pas perdre le soutien financier de la Confédération. Afin d'éviter une certaine saturation et pour ne pas excéder les limites de la capacité financière, la *CAME* soutient le *Comité* dans sa prudence à ne pas vouloir surcharger le charriot du *PA4*.

En conclusion, la *CAME* vous propose l'entrée en matière sur l'adoption du *PA4*, qui n'est certes pas révolutionnaire, mais qui fait évoluer les structures et les réseaux structurants pour l'ensemble de l'*agglomération fribourgeoise* actuelle. L'avenir proche nous apprendra sur quelle base, dans quel périmètre et avec quels moyens financiers l'aventure pourra se poursuivre.

Texte écrit allemand remis par l'auteur aux membres du *Conseil germanophones* / Schriftlicher deutscher Text, der vom Autor an deutschsprachige Ratsmitglieder weitergegeben wird:

Die *KRMU* hat sich seit gut einem Jahr wiederholt mit dem *AP4* befasst. Wir danken den Mitgliedern des *ARUM* und dem ganzen Team der *Agglomeration* für die grossartige Arbeit, die geleistet wurde.

Die *KRMU* hat die Aufgabe, die Analysen, Strategien und Massnahmen eingehend zu begutachten und zu prüfen, ob sie den Grundsätzen der *Agglomeration* und den Bedürfnissen der Bevölkerung entsprechen. Wir möchten Ihnen im Rahmen der Eintretensdebatte einige grundsätzliche Beobachtungen darlegen und während der Diskussion zu den Kapiteln der Strategien und der entsprechenden Massnahmen etwas detaillierter auf Probleme und Fragen eingehen.

Welchen Weg hat die *Agglomeration* seit ihrer Gründung zurückgelegt? Welche grossen Linien verfolgt das *AP4*? Reden wir von den Netzen, die geschaffen wurden, um zu einer verbindlichen Zusammenarbeit in den Bereichen Siedlungsentwicklung, Verkehr, *Natur & Landschaft* (nachstehend *NL*) sowie Umwelt und Energie zu gelangen. In der Zeit der Konstituierung der *Agglomeration* und dem *Agglomerationsprogramm der ersten Generation der Agglomeration Freiburg* (nachstehend *AP1*) vor rund zwanzig Jahren lagen die zehn *Mitgliedsgemeinden der Agglomeration Freiburg* (nachstehend *Mitgliedsgemeinden*) im eigentlichen wie im übertragenen Sinn sehr weit auseinander. Es gab das Strassennetz und einen eher mässig ausgebauten öffentlichen Verkehr (nachstehend *ÖV*) mit zwei Zonen und zwei Fahrplänen. Im Jahr 2021, lässt sich mit dem *AP4* beobachten, dass in der *Agglomeration Freiburg* eng zusammengearbeitet wird und dass die aktuelle und zukünftige Entwicklung von Siedlung und Landschaft sowie der Infrastruktur des Verkehrs klare Formen erhalten hat. Wir sind von Absichtserklärungen und abstrakten Plänen zu einer konkreten und aufgabenübergreifenden Definition der räumlichen Entwicklung gelangt. Heute können wir uns ziemlich klar vorstellen, wie das zukünftige Gebilde der *Mitgliedsgemeinden* aussehen kann. Wir haben die Netze, welche die *Agglomeration* zusammenführen, auf einer guten Grundlage geplant und teilweise bereits realisiert.

Das *AP4* bestätigt die grossen Linien des *Agglomerationsprogramms der dritten Generation der Agglomeration Freiburg* (nachstehend *AP3*) und verstärkt sie durch neue Form der Siedlungsentwicklung mit einem Netz grosser Achsen oder Boulevards, strategischen und zentralen Standorten und Arbeitszonen. Das Netz muss durch die Verdichtung das vorausgesagte Wachstum der Bevölkerung und der Wirtschaft auffangen. Das Strassennetz wird nur dort erweitert, wo *Staat Freiburg* und Bund übergeordnete Projekte verantworten. Das bestehende Strassennetz wird hingegen stärker dem öffentlichen Verkehr zugeordnet, dessen Angebot sich deutlich verbessert hat. Das gilt auch für die Bahn, wo zwei neue Bahnhöfe gebaut wurden und zwei weitere geplant sind. Die Schaffung des neuen

Netzes des *Langsamverkehrs* wird im *AP4* durch weitere Massnahmen bestätigt, sowie die Schaffung einer zweiten *TransAgglo* (nachstehend *TA2*). Die Netze der nachhaltigen Mobilität sollten nun in der Lage sein, in Konkurrenz zum *motorisierten Individualverkehr* (nachstehend *MIV*) zu treten, der nicht mehr wachsen, sondern kanalisiert und teilweise ersetzt werden soll. Das Netz von *NL* nimmt im *AP4* ebenfalls eine klarere Form an. Neu eingeführt, obwohl dies für das aktuelle Programm nicht verbindlich ist, wird der Bereich der Energie. Im Moment der Energiewende kann eine engere Zusammenarbeit für die Energiesicherheit bedeutsam werden.

Einige werden vielleicht diese Beobachtungen als zu optimistisch einstufen. Tatsächlich ist festzustellen, dass in den Bereichen der Siedlung und der Landschaft die Massnahmen eher marginal sind. Dort sind die Entwicklungen allerdings in grösseren Zeiträumen angelegt als in der Verkehrsplanung. Als Beispiel sei der *Pérolles-Boulevard* genannt, der vor 130 Jahren geplant wurde und noch immer verändert wird. In der Mobilität sind die Realisierungen inzwischen auf gutem Weg, die *KRMU* weist aber einmal mehr darauf hin, dass schneller gehandelt werden muss, um einen gewissen Rückstand aus früheren Programmen aufzuholen. Dies ist eine Voraussetzung, um die finanziellen Zuschüsse des Bundes nicht zu verlieren. Mit Blick auf eine gewisse Sättigung und die Grenzen der finanziellen Mittel unterstützt die *KRMU* den *Vorstand*, der im *AP4* vorsichtig vorgehen und den Karren nicht überladen will.

Die *KRMU* empfiehlt Ihnen folglich das Eintreten auf ein *AP4*, das sicherlich nicht revolutionäres Neues bringt, aber die tragenden Netze und Strukturen der aktuellen *Freiburger Agglomération* verstärkt. Die nähere Zukunft wird weisen, in welcher rechtlichen Form, in welchem Perimeter und mit welchen finanziellen Mitteln das Abenteuer weitergehen kann.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant l'adoption du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4)

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 24 mars 2021, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°52 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 25 février 2021 concernant l'Adoption du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4).

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 24 mars 2021, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée de la représentante du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°52.

Fribourg, le 24 mars 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Christoph Allenspach

7.2 Présentation du message n° 52 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 52 des Vorstandes

Andrea Burgener Woeffray. Je commence avec des remerciements - à tous les acteurs et actrices qui ont contribué à l'élaboration du *PA4*. Un travail herculéen a été effectué pour arriver à des documents qui devraient assurer à nos dix *communes membres* un subventionnement fédéral pour des mesures d'agglomération. Je remercie les mandataires spécialisés ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'*Agglomération*. Ils ont achevé, dans des conditions difficiles dues à la crise sanitaire un projet qui obtiendra certainement l'aval de l'État de Fribourg et de la Confédération, s'il passe la rampe ce soir. Je remercie également les membres du *DAEM*, de la *CF*, de la *CAME* et du *Comité*. Ensemble, nous nous

sommes penchés sur ces documents. Nous sommes satisfaits du résultat et j'ose espérer que vous le serez également.

Le 28 février 2019, vous avez libéré le message n° 25 pour financer l'élaboration du *PA4* comme le Plan directeur régional (PDR). Alors que le projet prévoyait de faire un chapitre propre au thème du tourisme, le *Comité* est arrivé à la conclusion que ce thème était étroitement lié aux questions de *NP*. Vous trouvez dans cette édition du *PA* une nouveauté, à savoir : le domaine des zones d'activités fait pour la première fois l'objet d'une analyse spécifique. La section dédiée à cette thématique, dans le cadre du chapitre relatif à l'urbanisation, a toutefois été recentrée sur les aspects qui sont déterminants pour l'analyse du projet par la Confédération, soit en premier lieu les aspects liés à la mobilité ainsi qu'à la qualité urbanistique et paysagère des zones d'activités. Mais un grand chapitre a déjà été travaillé en vue du PDR.

Sie finden in diesem Bericht drei verschiedene Themen, die aus dem *AP3* weitergeführt wurden und im *AP4* Eingang finden: Siedlungsentwicklung, Mobilität und NL. In dieser Ausgabe ist auch und erstmals das Thema Umwelt und Energie zu finden. Das Gesamtwerk des *AP4* setzt sich aus drei Teilen zusammen, nämlich aus dem strategischen Bericht, dem Erläuterungsbericht und den Massnahmenblättern. Ihr Präsident hat Ihnen erklärt, welche Teile verbindlich sind. Kurz gesagt, es sind alle Teile, welche grau bzw. hellbraun untermalt sind.

Das *AP4* ermöglicht eine Planung über Gemeindegrenzen hinaus bis zum Zeithorizont 2040 und beruft sich auf die demografische Entwicklung, wobei sie diese gleichzeitig ankurbelt. Die Verdichtung nach innen und entlang bestehender oder auszubauender Mobilitätsachsen wird aus unserer *Agglomeration* ein kohärentes Einzugsgebiet von besonderer Güte machen.

Ce soir, le *Comité* vous soumet toutes les parties du *PA4*. Cependant, ce ne sont que les parties liantes que nous vous soumettons formellement pour approbation et décision. Pour chaque stratégie, les contenus liants sont énumérés sous forme de principes généraux et concrétisés par un tableau de mise en œuvre qui répertorie les tâches associées. Les éléments spatialisés sur la carte de synthèse – et seulement de celle-ci - déploient également un effet liant pour les autorités.

Le message vous informe sur le résultat de la consultation publique. Un rapport de consultation a été établi de manière exhaustive et sous forme de tableau. Les remarques exprimées sont généralement positives et tendent à saluer la démarche largement concertée qui a caractérisé le projet. Des modifications de caractère technique ont été apportées et plusieurs planifications, terminées dans l'intervalle, ont pu être intégrées. Cependant quelques retours ont été jugés par le *Comité* comme étant des divergences majeures. Ces divergences font l'objet d'un traitement particulier dont la nature est exposée au chapitre 5 de ce message. Nous avons déjà partiellement discuté de ces divergences majeures, qui tournent autour du stationnement sur le domaine public, privé lié au logement et lié aux activités. La *CAME*, sous la présidence de M. Christoph Allenspach, a traité ces divergences avec doigté. Le *Comité* a pris connaissance des propositions de la *CAME* et il se rallie au compromis proposé par cette dernière.

Vous déciderez si le compromis présenté vous convient. Lors de la mise en consultation publique, les fiches de mesures présentaient sommairement la description, l'opportunité et la responsabilité de la mise en œuvre proposées et une première évaluation en termes de priorisation et de coûts était également présentée. Dans l'intervalle l'*Agglomération* et les *communes membres* ont fait un travail important présentant ainsi des projets en catégorie « A » qui se basent sur des études préalables. Ceci permet de s'assurer de la maturité des projets présentés et de la précision du chiffrage. Pour le *PA4*, les mesures de catégories A sollicitent une libération des moyens pour la période 2024-2028, les mesures de la liste B vraisemblablement pour la période 2028-2032. Les montants indicatifs vous sont présentés à la page 9 du message. Cette priorisation est impérative, non seulement pour les mesures pour lesquelles un cofinancement fédéral est demandé (domaine de la mobilité), mais aussi pour la première fois pour les mesures non cofinancées (urbanisation et *NP*). L'un des principaux objectifs des projets d'agglomération est l'obtention d'un cofinancement fédéral pour les mesures infrastructurelles destinées au trafic d'agglomération. L'impact financier du projet table sur une participation fédérale de l'ordre de 35 %, soit une participation identique à celle dont a bénéficié l'*Agglomération* pour le *PA3*.

Um die Sitzung von heute bestmöglich vorzubereiten, hat der *Vorstand* beschlossen, eine zusätzliche Informationsveranstaltung zu organisieren, um den politisch und technisch verantwortlichen Personen der Gemeinden das Schlussresultat des *AP4* vorzulegen. So können wir heute alle, gut informiert und mehr als zuversichtlich die Diskussion über dieses Gesamtwerk in Angriff nehmen.

Die Kosten für die verschiedenen Massnahmen wurden gemeinsam mit den Gemeinden festgesetzt. Zur Berechnung wurden gemeinsame Kriterien herbeigezogen und einer Gesamtprüfung unterzogen. Diese Festsetzungen haben zur Folge, dass die Subventionen der *Agglomeration* als Kostendächer zu verstehen sind, allfällige Mehrkosten werden vollumfänglich zulasten der Gemeinden gehen. Bei bestimmten Projekten kann mit einer finanziellen Unterstützung durch den Bund gerechnet werden.

Indépendamment d'un éventuel cofinancement fédéral, l'*Agglomération* s'engage à cofinancer l'entier des mesures prévues par le projet dès lors qu'elles sont toutes jugées d'intérêt régional et font l'objet

d'une priorisation en catégorie A. Conformément au PA4, le montant sera de 50 % du coût de la mesure, déduction faite des participations de tiers. Une subvention en 100 % est toutefois considérée pour certaines mesures stratégiques énumérées dans la *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA*, dont l'approbation est à l'ordre du jour de ce soir.

Comme vous pouvez lire à la fin du message, la Confédération exige que le PA4 soit formellement validé par les autorités cantonales. L'arrêté d'approbation et les éventuelles conditions, qui vont être formulées, seront donc les éléments déterminants pour le dépôt auprès de la Confédération.

Si le PA4 devait être qualifié en quelques mots, je dirais ceci : il vise la continuité du PA3 et a été approfondi de manière significative par des études et des réflexions stratégiques. Il fera de l'Agglomération un ensemble de développement équilibré et très cohérent. Il reste à espérer que vous le voyez également ainsi. Je vous souhaite un fructueux débat.

7.3 Information de la Commission financière / Information der Finanzkommission

François Grangier. En sa séance du 22 mars, la CF, à l'unanimité, a décidé de ne pas donner d'information concernant le message n° 52 relatif à l'adoption du PA4. Toutes les mesures, qui seront adoptées ce soir, devront en effet faire l'objet d'un message séparé qui sera présenté au Conseil en temps opportun. C'est au moment de l'analyse des messages d'investissement que la CF donnera ses préavis, tel que stipulé par les Statuts de l'Agglomération de Fribourg. Nous notons simplement que le taux de subventionnement attendu pour le PA4 s'élève à 35 %, soit le même taux que pour le PA3 en vigueur actuellement. Comme il est d'usage, seules les mesures classées en catégorie A seront prises en compte pour le subventionnement. Nous prendrons position plus en détail sur ce sujet lors de l'analyse du message n° 53 qui suivra l'approbation du PA4.

Information:

Information de la Commission financière concernant l'adoption du Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4) de l'Agglomération de Fribourg et le message n° 52 du Comité y relatif

La Commission financière (ci-après CF) n'a pas à donner de préavis sur le Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4) vu que les projets planifiés seront pris en charge par les communes membres. Chaque objet prétendant à une subvention sera présenté en temps opportun au Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil). C'est dans ce contexte que la CF devra établir un préavis.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le 22 mars 2021, la CF s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 52 du Comité du 25 février 2021 (transmis à la CF le 12 mars 2021).

A l'occasion de la séance CF du 22 mars 2021, la délégation du Comité, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la CF portant sur le message n° 52.

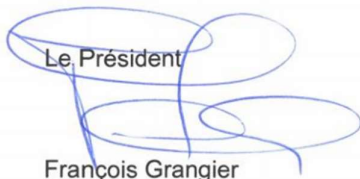
La CF relève :

- qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination ;
- qu'elle remercie le Comité pour sa collaboration.

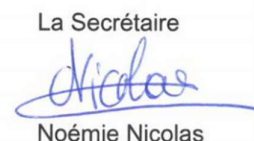
Les remarques de la CF seront soumises lors de la séance du Conseil du 1^{er} avril 2021.

Fribourg, le 22 mars 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion générale, notamment sur une éventuelle entrée en matière sur l'adoption du *PA4*. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Vous acceptez l'entrée en matière relative à l'adoption du *PA4*.

7.5 Examen du projet / Prüfung des Programmes

Le Président. Die Kapitel werden nach der Struktur besprochen, die in der PowerPoint-Präsentation beschrieben ist, die Sie heute Abend in Ihren Sitzungsunterlagen gefunden haben. Besondere Aufmerksamkeit wird dem Kapitel 7 gewidmet. Dieses Kapitel enthält die verschiedenen verbindlichen Strategien, einschliesslich der Übersichtskarte. Die meisten unserer Diskussionen und Ihre Änderungen sollten sich daher auf die verbindlichen Teile des Dokuments konzentrieren, die durch einen grauen Hintergrund gekennzeichnet sind.

Die Massnahmen sind nur in Bezug auf Ziele und Zuständigkeiten verbindlich, die ebenfalls farblich hinterlegt sind. Änderungswünsche zu Massnahmen, die sich auf nicht verbindliche Teile der Massnahmenblätter beziehen, insbesondere auf Prioritäten oder Kosten, sollten grundsätzlich nicht im Plenum diskutiert werden, da sie mit den betroffenen Gemeinden abgestimmt worden sind.

Meistens führen die Änderungswünsche zu einer Kettenreaktion von Änderungen in verschiedenen *AP4*-Dokumenten. Auf der Grundlage der heute Abend getroffenen Entscheidungen wird die Verwaltung der *Agglomeration* alle Dokumente standardisieren. Dadurch wird die Einhaltung der Vorschriften sichergestellt. Die einzelnen Teile des Dokuments werden in thematischer Reihenfolge untersucht, wobei der Gliederung des Inhaltsverzeichnisses des Strategieberichts gefolgt wird. Nach allen Strategien werden die Massnahmen auch nach Themenblöcken analysiert.

Um die Arbeit der Verwaltung der *Agglomeration* zu erleichtern, bitte ich Sie, eventuelle Änderungswünsche bei der Besprechung des jeweiligen Themas einzureichen. Bitte reichen Sie diese an den Generalsekretär ein.

Jean-Marc Boéchat. Les chapitres seront discutés selon la structure décrite dans la présentation PowerPoint que vous avez reçue ce soir dans vos documents de séance. Une attention particulière sera portée sur le chapitre 7. Ce chapitre contient les différentes stratégies liantes, y compris la carte de synthèse. L'essentiel de nos discussions et de vos amendements devrait donc porter sur les parties liantes du document qui sont signalées par un fond grisé.

Les mesures ne sont, quant à elles, liantes que sous l'angle des objectifs et des compétences qui sont également soulignées par un fonds coloré. Les demandes de modification des mesures, qui portent sur des parties non liantes des fiches de mesures, en particulier sur les priorités ou les coûts, ne devraient en principe pas faire l'objet de débats en plénum puisqu'elles ont été convenues d'un commun accord avec les communes concernées.

La plupart du temps, les demandes de modification entraînent des changements en cascade dans différents documents du *PA4*. Sur la base des décisions prises ce soir, l'administration de l'*Agglomération* se chargera d'uniformiser tous les documents. La mise en conformité sera ainsi assurée.

Les différentes parties du document seront examinées dans l'ordre thématique en suivant le canevas de la table des matières du Rapport stratégique. Les mesures seront également examinées par bloc thématique, après l'ensemble des stratégies.

Afin de faciliter le travail de l'administration de l'*Agglomération*, je vous prie de bien vouloir communiquer vos éventuels amendements lorsque nous abordons la thématique y relative. Vous les remettrez au Secrétaire général, si ce n'est pas déjà fait. Les amendements déposés par écrit et à l'avance ont déjà été enregistrés. Ils seront traités en priorité dans les chapitres correspondants. Vous avez d'ailleurs reçu une liste de ces divers amendements. Leurs auteurs n'auront pas besoin de se manifester à l'avance pour rappeler leur existence.

Le Président. Auf dem oberen Bildschirm können wir den Verlauf der Prüfung der verbindlichen Teile des *AP4* mitverfolgen. Auch diese Unterlagen befinden sich in Ihren Mappen. J'ouvre formellement la discussion de détail.

01 Résumé / Zusammenfassung

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 01, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

02 Mission et gouvernance / Mission und Governance

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Christophe Giller. J'ai une remarque sur le périmètre fonctionnel qui se trouve en page 12 et dans les cartes en annexe portant sur le périmètre élargi de *l'agglomération fribourgeoise* avec les communes voisines. Je relève que la commune de Tavel a fusionné avec ses voisines Alterswil et Saint-Antoine pour former la nouvelle commune de Tavel. De même, les communes d'Arconciel, d'Ependes et de Senèdes n'existent plus car elles ont fusionné et forment la nouvelle commune de Bois-d'Amont. Je suis d'avis qu'il faudrait en tenir compte.

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Das scheint nicht der Fall. La parole n'est pas demandée. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 02, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

03 Etat de la mise en œuvre des PA2 et PA3 / Umsetzungsstand der AP2 und AP3

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 03, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

04 Analyse de la situation et des tendances / Situations- und Trendanalyse

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 04, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

05 Vision d'ensemble / Gesamtsicht

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 05, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

06 Enjeux et besoins d'action / Herausforderungen und Handlungsbedarf

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 06, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

07 Stratégies / Strategien

7.0 Portée juridique / Rechtliche Tragweite

Le Président. Dans le cadre de la procédure d'adoption du document, le *Comité* a noté un oubli concernant le chapitre 7.0 « portée juridique ». Celui-ci aurait dû être imprimé sur fond grisé car il s'agit d'une partie liante. Il s'agit donc d'une demande de correction. J'ouvre la discussion. Le *Comité* souhaite-t-il s'exprimer ?

N° / Nr. 1
7.0 - Portée juridique
7.0 - Rechtliche Tragweite

Auteur / Autor: Comité / Vorstand

Page 94 / Seite 105

Le projet d'agglomération a valeur de planification directrice régionale selon les arts. 27ss (LATeC). Par conséquent, dès son approbation, le projet d'agglomération lie les autorités cantonales, les autorités communales et les régions voisines. Les communes ont ainsi notamment l'obligation d'adapter leur plan d'aménagement local (PAL) en conséquence.

De manière à faciliter l'utilisation du document, les éléments du rapport qui déploient un effet liant pour les autorités sont signalés graphiquement par un liseré grisé. Pour chaque stratégie, les contenus liants sont énumérés sous forme de principaux généraux et concrétisés par un tableau de mise en œuvre qui répertorie les tâches associées. Ce dernier mentionne également les instances responsables et concernées par la tâche en question et, le cas échéant, l'instrument permettant de la mettre en œuvre. Lorsque la mise en œuvre d'une stratégie implique un changement de la base légale au niveau communal, un délai général d'adaptation de trois ans prévaut depuis l'adoption du projet par le conseil d'agglomération. Les éléments spatialisés sur la carte de synthèse déploient également un effet liant pour les autorités à l'exclusion de toutes les autres cartes présentées dans le rapport et en annexe si aucun renvoi explicite n'est formulé à ce propos dans le contenu liant des stratégies correspondantes.

Das Agglomerationsprogramm gilt als regionale Richtplanung gemäss Art. 27 ff. RPBG. Mit seiner Genehmigung wird der regionale Richtplan für die kantonalen und kommunalen Behörden sowie für die benachbarten Regionen verbindlich. Die Gemeinden sind daher namentlich dazu verpflichtet, ihre Ortsplanung entsprechend anzupassen.

Um die Benutzung des Dokuments zu erleichtern, werden diejenigen Elemente des Berichts, die für die Behörden verbindlich sind, grafisch grau hinterlegt. Für jede Strategie werden die verbindlichen Inhalte in Form von allgemeinen Grundsätzen aufgelistet und durch eine Umsetzungstabelle mit den damit verknüpften Aufgaben konkretisiert. In der Tabelle sind auch die für die jeweilige Aufgabe federführenden und die betroffenen Stellen sowie gegebenenfalls das Rechtsinstrument für ihre Umsetzung aufgeführt. Sofern die Umsetzung einer Strategie eine Änderung der Rechtsgrundlage auf kommunaler Ebene erfordert, gilt eine generelle Anpassungsfrist von drei Jahren ab der Verabschiedung des Programms durch den Agglomerationsrat. Die ortsgenauen Elemente auf der Übersichtskarte sind für die Behörden ebenfalls verbindlich; davon ausgenommen sind alle anderen im Bericht und im Anhang enthaltenen Karten, sofern im verbindlichen Inhalt der entsprechenden Strategien nicht ausdrücklich auf sie Bezug genommen wird.

Andrea Burgener Woeffray. Nous ne pouvons que confirmer ce que vous venez de dire. Cela doit être sur fond grisé.

Le Président. Den Änderungsantrag finden Sie in Ihren Unterlagen und auch hinter mir.

Eleonora Schneuwly Aschwanden. Dieser regionale Richtplan soll auch für die benachbarten Regionen verbindlich sein. Dann heisst es, dass die Gemeinden verpflichtet sind, ihre Ortsplanung entsprechend anzupassen. Bedeutet es, dass die Gemeinden der benachbarten Regionen damit dazu verpflichtet sind, ihre Ortsplanung anzupassen? Ich verstehe das nicht richtig. Ich hätte gerne eine Antwort.

Andrea Burgener Woeffray. Klar ist, dass wir von verschiedenen rechtlichen Vorgaben abhängig sind. Ein Ortsplan muss sich an die übergeordnete Planung halten, sowie an das Agglomerationsprogramm und dann an den kantonalen Richtplan. Dies ist die Erklärung für diesen Absatz. Der AP4 ist aber nur für diese zehn *Mitgliedsgemeinden* verbindlich.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le sous-chapitre 7.0, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

7.1 Urbanisation / Siedlungsentwicklung

U1 Capacité d'accueil et étapes d'urbanisation /

S1 Aufnahmekapazität und Phasen der Siedlungsentwicklung

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Christoph Allenspach. Les grands axes ou boulevards, les sites stratégiques, les centralités et les lieux de travail sont les atouts à long terme pour structurer le territoire selon les critères de la durabilité qui s'inscrivent dans les objectifs et stratégies de l'*Agglomération*. Ils montrent une perspective assez claire du développement actuel et futur de notre cadre de vie quotidienne et de nos activités. Malheureusement, ce rapport ne permet pas de visualiser ces mesures. Les études menées dans le cadre du *PA3* nous aident à imaginer le potentiel de construction qui reste à exploiter sous la nouvelle prémisses de la densification. L'analyse actuelle nous montre que les *communes membres* pourraient loger un nombre beaucoup plus important d'habitant-e-s et d'emplois dans les zones à bâtir existantes.

Je souligne qu'il y a de très grandes réserves quant aux chiffres de la croissance fournis par l'Office fédéral des statistiques (OFS) et repris au Plan directeur cantonal. Pour rappel, ces chiffres sont liants pour ce PA4. Ils ont commencé à baisser et devraient encore diminuer. Je remercie les auteurs de ces études et de l'évaluation de ce potentiel. La baisse de ces chiffres aura un impact sur le *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA5)*, sur le développement dans le territoire et sur la mobilité. La CAME salue la démarche visible dans les mesures du PA4, notamment ce montant pour un monitoring du territoire qui nous semble assez important pour soutenir les *communes membres* dans leurs futures démarches afin d'adapter et de modifier les *plans d'aménagement locaux (ci-après PAL)*. Ce sera certainement nécessaire de faire des révisions partielles pour certains points urbanistiques. C'est à ce moment que les limites définitives, dont celles des centralités, seront définies ; la centralité du Schönberg nécessite notamment encore des réflexions approfondies. La CAME a déposé deux amendements concernant le chapitre de l'urbanisation U4, qui porteront sur les points U4.2 et U4.4.

Die grossen Achsen oder Boulevards, die strategischen Standorte, die Zentralitäten und die Arbeitsstandorte sind gemäss den Vorgaben und Strategien der *Agglomeration* die langfristigen Trümpfe für eine Siedlungsstruktur, die die Kriterien der Nachhaltigkeit erfüllt. Sie zeigen eine recht klare Perspektive zur aktuellen und zukünftigen Entwicklung unseres Lebensraums und der Aktivitäten. Die Studien, die im Rahmen des AP3 durchgeführt wurden, helfen uns, das Potenzial der Bauentwicklung unter den neuen Vorgaben der Verdichtung zu verstehen. Die Reserven sollten sogar bei den heutigen, eher unrealistischen Annahmen des Bevölkerungs- und Wirtschaftswachstums des Bundesamtes für Statistik bis mindestens 2032 reichen. Die KRMU unterstützt die weiteren Studien im AP4, welche die Boulevards und Zentralitäten detaillierter evaluieren, um die Gemeinden bei der konkreten Planung zu unterstützen. In einigen Fällen, wie etwa für die Zentralität Schönberg, müssen die Perimeter wohl noch etwas angepasst werden.

In der Strategie zur Siedlungsentwicklung sollte nach Ansicht der KRMU der Aspekt der Siedlungsqualität, wie sie in den Kapiteln Herausforderungen und Strategien beschrieben wird, noch durch den Aspekt der Begrünung erweitert werden, um die Grundsätze der verschiedenen Bereiche des AP4 besser zu verknüpfen.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie U1, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

U2 Développement urbanistique par axe / S2 Siedlungsentwicklung pro Achse

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie U2, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

U3 Territoire d'urbanisation : zones à bâtir légalisées et extensions de la zone à bâtir / S3 Siedlungsgebiet: Genehmigte Bauzonen und Erweiterungen der Bauzone

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie U3, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

U4 Qualité de l'urbanisation / S4 Städtebauliche Qualität

Le Président. Nous sommes en présence de deux amendements émanant de la CAME relatifs à la partie U4. Je passe la parole au Président de la CAME.

Christoph Allenspach. Comme annoncé, la CAME voudrait vous présenter ses amendements. Elle souhaite renforcer l'aspect de qualité de l'urbanisation tel qu'il est décrit dans les chapitres « enjeux » et la stratégie par l'aspect des éléments naturels. Le but est de mieux lier l'urbanisation et la nature. Urbaniser ne signifie pas seulement construire des bâtiments ou des ponts, cela signifie aussi prendre en compte les espaces extérieurs et bien entendu la nature. Sous le point U4.2, la CAME a demandé la modification suivante :

Amendement n° 2 / Änderungsantrag Nr. 2

U4 Qualité de l'urbanisation/ S4 Städtebauliche Qualität 7.1 Urbanisation/ Siedlungsentwicklung PA4 – Surfaces vertes AP4 – Grünflächen	
Auteur / Autor : CAME / KRMU	Page 103 / Seite 114
U4.2 Objectifs d'aménagement Garantir une présence suffisante d'espaces de respiration ("vides") <u>et de surfaces vertes</u> au sein du tissu bâti et veiller à leur interconnexion ;	
S4.2 Gestaltungsziele Ausreichenden Atemraum («Leere») <u>und Grünflächen</u> innerhalb der Siedlungsfläche gewährleisten und für deren Vernetzung sorgen ;	

Christoph Allenspach. Sous le U4.4, la CAME a aussi proposé l'amendement suivant :

Amendement n° 3 / Änderungsantrag Nr. 3

N° / Nr. 3 U4 Qualité de l'urbanisation/ S4 Städtebauliche Qualität 7.1 Urbanisation/ Siedlungsentwicklung PA4 – Surfaces vertes AP4 – Grünflächen	
Auteur / Autor : CAME / KRMU	Page 104 / Seite 115
U4.4 Contents liants • Assurer la présence suffisante d'espaces de respiration (« vides ») <u>et de surfaces vertes</u> au sein du tissu bâti ; <u>Prendre des mesures dans les PAL (PAZ, RCU) permettant de garantir une présence suffisante de surfaces vertes (surfaces naturelles et/ou végétalisées) au sein des zones à bâtir.</u>	
<u>Responsable-s : Communes membres</u>	<u>Coordination nécessaire : Agglomération de Fribourg</u>
S4.4 Verbindliche Inhalte • Ausreichenden Atemraum («Leere») <u>und Grünflächen</u> innerhalb der Siedlungsfläche gewährleisten ; <u>In den OP (ZNP, GBR) die geeigneten Vorschriften integrieren, mit denen genügend Grünflächen (natürlich und/oder bepflanzt) innerhalb der Bauzonen sichergestellt werden können.</u>	
<u>Federführung: Mitgliedergemeinden</u>	<u>Erforderliche Koordination: Agglomeration Freiburg</u>

Le Président. Wir haben zwei Änderungsanträge, die Sie in Ihren Unterlagen vorfinden. Ich gebe das Wort an den *Vorstand*.

Andrea Burgener Woeffray. Le *Comité* estime que la suggestion de la CAME est pertinente. Au départ, la CAME avait proposé d'inscrire des indices verts et des indices de surface verte naturelle, comme c'est le cas pour certaines zones de la Ville de Fribourg. Après discussion, le *Comité* a estimé que cela allait trop loin et qu'il n'était pas possible de faire des prescriptions sous cette forme dans le PA4. Le *Comité* se joint à ces deux amendements tels que présentés précédemment par M. Allenspach et dont le fond et la forme ont été modifiés.

A la page 103 de la version française du projet, la CAME demande l'ajout suivant (texte souligné et en rouge) à la partie U4.2 :

U4.2 Objectifs d'aménagement Garantir une présence suffisante d'espaces de respiration ("vides") <u>et de surfaces vertes</u> au sein du tissu bâti et veiller à leur interconnexion ;
--

A la page 104 de la version française du projet, la CAME propose de compléter la partie U4.4 comme suit (texte souligné et en rouge) :

U4.4 Contenus liants

- Assurer la présence suffisante d'espaces de respiration (« vides ») et de surfaces vertes au sein du tissu bâti ;

Prendre des mesures dans les PAL (PAZ, RCU) permettant de garantir une présence suffisante de surfaces vertes (surfaces naturelles et/ou végétalisées) au sein des zones à bâtir.

Responsable-s : Communes membres

Coordination nécessaire : Agglomération de Fribourg

Le Président. Wir hören, dass diese Abänderung vom *Vorstand* so angenommen wird. J'ouvre la discussion. Gibt es Fragen zu diesem Änderungsantrag? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie U4, telle que proposée par le *Comité* et modifiée par ces deux amendements de la *CAME*, est adoptée par le *Conseil*.

U5 Sites stratégiques d'agglomération / S5 Strategische Agglomerationsstandorte

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie U5, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

U6 Installations générant un trafic important (IGT) / S6 Verkehrsintensive Einrichtungen (VE)

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie U6, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

U7 Zones d'activités / S7 Arbeitszonen

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie U7, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

Le sous-chapitre 7.1, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

7.2 Mobilité / Mobilität

M0 Système global des transports / Gesamtverkehrssystem

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Christoph Allenspach. La stratégie et, partiellement, les réalisations continuent de dessiner un tournant dans la politique de la mobilité en offrant davantage de prestations *TP* et une forte amélioration de l'infrastructure en faveur de la *MD*. A long terme, les mesures diminuent la dépendance des *TIM* comme le prouvent les statistiques, qui se trouvent à la page 86 et qui se fondent sur une croissance forte de la population. Comme je l'ai déjà expliqué précédemment, les chiffres y relatifs pourraient être moins importants que prévu. *L'Agglomération* développe le réseau *TP*, des trains et des bus, dans le but d'une efficacité et d'une attractivité élevées. Je pense notamment aux projets des gares d'Avry-Matran et d'Agy ainsi qu'aux lignes de bus tangentielles, qui doivent encore être réalisées entre Villars-sur-Glâne et Agy ainsi qu'entre le Schönberg et Agy, lesquelles ont été demandées par les *communes membres* et la population afin de raccourcir les temps de trajet. Ces tangentielles, qui ne sont pas très visibles et qui sont dispersées dans les documents, figurent sur les plans n° 16 (planification *TP* 2026) et n° 17 (planification *TP* 2040) en annexe. Il faut dire que la structure imposée par la Confédération ne facilite pas toujours la lecture de ces documents. Les responsables de ces projets ont expliqué à la *CAME* que contrairement à d'autres infrastructures de mobilité, un modeste montant de CHF 840'000 suffirait pour les aménagements nécessaires, il s'agit de la mesure 4M.05.02 classée en priorité A. Ces tangentielles étaient d'ailleurs vivement souhaitées lors des ateliers.

Concernant le développement du réseau *MD*, pour les cyclistes et les piétons, *l'Agglomération* a eu du flair avec le projet de la *TransAgglo*. C'est un projet phare qui, à part un court tronçon difficile à réaliser au centre de la Ville de Fribourg, arrive bientôt au bout de sa réalisation. Le vélo est devenu un moyen de transport reconnu, voire à la mode pour toutes les générations, pour les mouvements quotidiens et de loisir. Il faut saluer le fait que le *Comité* ait fait figurer en priorité A plusieurs tronçons de la *TA2* et une partie de l'aménagement du réseau principal. Plusieurs mesures visent à mieux sécuriser les chemins pédestres, notamment ceux menant aux écoles.

Le *PA4* insiste encore plus fortement sur la volonté de *l'Agglomération* de vouloir canaliser et limiter le *TIM*. Ce point est, en outre, un des points prioritaires permettant de bénéficier du cofinancement fédéral. Les nouvelles infrastructures, figurant dans les mesures, d'ailleurs sans indications des priorités et des montants, sont imposées par la planification nationale et cantonale. *L'Agglomération* est tenue de les mentionner dans le *PA4*. Les scénarios esquissés par *l'Agglomération* pour 2022 prévoient au moins une stabilisation de la part modale du *TIM*, pendant que la croissance en matière de mobilité devrait faire grimper la part modale des *TP* et de la *MD*. Je reviendrai par la suite avec un amendement portant sur un texte liant situé à la page 127.

Die Strategie und die Massnahmen des *AP4* geben verstärkt die Wende in der Verkehrspolitik vor, indem der *ÖV* und die Infrastruktur für den *Langsamverkehr* (nachstehend *LV*) weiter ausgebaut werden. Auf die Dauer sollen die Massnahmen die Abhängigkeit vom *MIV* verringern, wie die Statistiken auf Seite 97 zeigen, die auf den vorgegebenen Wachstumsprognosen beruhen. Die *Agglomeration* ist gewillt, das Busnetz durch Querlinien sowie die Velos durch die *zweite TA2* zu verstärken und zu erweitern. Die Querlinien der Busse zwischen Villars-sur-Glâne und Agy sowie zwischen dem Schönberg und Agy, die seit Langem immer wieder verlangt werden, um die Reisezeiten zu verkürzen, sind in den Dokumenten nicht leicht zu finden. Sie figurieren auf den Plänen Nr. 16 (Planung *ÖV* 2026) und Nr. 17 (Planung *ÖV* 2040) im Anhang. Die Planer haben im Übrigen dargelegt, dass anders als bei den weiteren Infrastrukturen der Mobilität, nur geringe Massnahmen nötig seien. Sie finden unter der Massnahme 4M.05.02 einen Betrag von CHF 840'000 mit Priorität A.

Mit der Entwicklung des Radverkehrsnetzes hatte die *Agglomeration* die Nase im Wind, insbesondere mit dem Vorzeigeprojekt der *TransAgglos*, von denen die erste demnächst mit Ausnahme kleiner Teilstücke fertiggestellt sein sollte. Das Velo wurde in kurzer Zeit für viele wohl überraschend zum täglichen Transportmittel, ja zur eigentlichen Mode für alle Generationen. Im *AP4* figurieren deshalb mit Recht mehrere Teilstücke der *TA2* und ein Teil der Arbeiten für das Hauptnetz, mit Priorität A. Mehrere Massnahmen sollen auch die Fusswege, insbesondere die Schulwege besser sichern.

Das *AP4* unterstreicht noch einmal den Willen der *Agglomeration*, den *MIV* stärker zu kanalisieren und teilweise einzuschränken. Dieser Punkt ist im Übrigen prioritär, um die finanzielle Unterstützung des Bundes zu erhalten. Die Szenarien der *Agglomeration* für 2022 streben zumindest eine Stabilisierung des Verkehrsaufkommens an. Das Mobilitätswachstum soll durch den *ÖV* und den *LV* aufgefangen werden. Mehrere neue Infrastrukturen des Strassennetzes mussten als kantonale oder eidgenössische Planungen in den Massnahmen aufgeführt werden. Sie sind ohne Angaben von Daten bezüglich Realisierung und Priorität. Ich werde später mit einem Änderungsantrag zu einem verbindlichen Text auf Seite 127 zurückkommen.

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie M0, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

M1 Transports publics (TP) / Öffentlicher Verkehr (ÖV)

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie M1, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

M2 Mobilité douce / Langsamverkehr

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie M2, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

M3 Transports individuels motorisés (TIM) / Motorisierter Individualverkehr (MIV)

Le Président. Nous sommes en présence de trois amendements émanant de M. Gérald Collaud et un de la CAME portant sur la partie M3 et différents angles du stationnement. Nous commençons par l'amendement relatif au stationnement lié aux activités. Je passe la parole à son auteur.

Gérald Collaud. Cela fait trois PA que la Confédération nous dit que les PA de l'Agglomération ne proposent pas de politique de stationnement suffisamment ambitieuse. Cela explique le taux de subvention fédérale obtenu par l'Agglomération pour les précédents PA. Lors de sa séance, qui s'est tenue à Düdingen le 23 mai 2019, le Conseil a accepté une motion qui demandait de respecter l'esprit et la lettre des PA2 et PA3, et donc d'introduire une harmonisation concernant le stationnement. La version du PA4 mise en consultation avait bien tenu compte de cette décision et proposé diverses mesures qui allaient dans la bonne direction. Malheureusement, la version du PA4 sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui a vidé de sa substance la décision du Conseil. Par ailleurs, comme je l'ai déjà relevé, une des critiques de Confédération, lors de l'adoption du PA3, a été justement la politique de stationnement peu ambitieuse. Comme l'a dit Marius Achermann un peu plus tôt, je préfère essayer de faire quelque chose et recevoir des subventions, quitte par la suite à devoir accepter d'avouer que tout n'a pas pu être réalisé, que l'inverse. J'aimerais citer ma grand-maman qui m'avait dit un jour où j'hésitais à demander quelque chose à quelqu'un : « il n'y a rien de pire que de ne pas essayer ». Ainsi, afin de respecter la décision du Conseil et d'éviter de perdre des millions de francs de subvention de la Confédération, pour cet amendement présent, celui qui a trait au stationnement privé et aux activités, nous proposons simplement de reprendre de facto la planification qui a été proposée dans la version du PA4 et ainsi mise en consultation publique. Contrairement aux dires de Michel Moret, il est tenu compte de la qualité de desserte (A, B, C et D). Si ces valeurs ne sont pas modifiées, on interdirait par exemple à une activité de ne prévoir aucune place pour les visiteurs, puisque le minimum est de 10 %, voire de 20 %, selon la desserte. Je vous demande donc de ne pas vous déjuger et de faire en sorte qu'on reçoive le maximum de subventions et donc de voter en faveur de cet amendement.

Amendement n° 4 / Änderungsantrag Nr. 4

N°/ Nr. 4 M3.7 Stationnement public et privé coordonné et règlementé / Koordiniertes, reguliertes öffentliches und privates Parkieren		
Auteur / Autor: G. Collaud Page 124 (Tableau 32) / Seite 136 (Abbildung 32)		
Cosignataires / Mitunterzeichner : M. Achermann, JM Boéchat, O. Collaud, L. Galley, A. Johner-Tschannen / PA Perritaz		
Stationnement privé, activités / Private parkplätze «Arbeit»		
Qualité de desserte Erschliessungsqualität	Employés Beschäftigte	Visiteurs Besucher
A	10- 30 -20 %	10-30 0-20 %
B	20- 50 40 %	20-50 0-40 %
C	25-65 %	25-65 %
D	35-80%	35-80 %

Le Président. Je passe la parole au Président de la CAME.

Christoph Allenspach. Lors du PA3, cette problématique a déjà été traitée et des amendements ont demandé la suppression de certaines parties liantes y relatives. Nous devons à nouveau réfléchir à cette problématique, qui est très compliquée.

La CAME, responsable de la médiation entre l'Agglomération et les communes membres en cas de divergence majeure, a constaté tout d'abord que plusieurs communes membres ont critiqué des points qui figurent à la page 124 de la version française du rapport.

La CAME s'est réunie à trois reprises afin de trouver un accord avec les communes membres.

Les divergences majeures ont été déposées à différents niveaux institutionnels : CAME, Comité, communes membres, entre la Confédération suisse et l'État de Fribourg. Lors de la discussion préalable

de ce soir, vous avez entendu que l'État de Fribourg n'est pas très clair dans ses propos. Les services cantonaux disent qu'ils ne peuvent pas durcir encore cette réglementation sinon le *PA4* sera refusé. A l'État de Fribourg, on entend aussi le contraire, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'approuver le *PA4* si la réglementation ne fait pas l'objet d'un durcissement.

La *CAME* propose trois modifications suivantes :

Premièrement, la *CAME* a pu clarifier que la réglementation relative au stationnement public. Les *communes membres* craignaient de devoir tarifer le stationnement, mais ce n'est pas le cas. Différentes méthodes existent, on peut aussi appliquer une limite de temps de stationnement, par exemple un maximum de trois heures durant la journée pour ne pas attirer les pendulaires. Les *communes membres* ont très vite compris qu'il n'y a pas de vraie difficulté et que c'était plutôt une question d'interprétation.

Deuxièmement, il a été question du stationnement privé concernant les activités, qui a déjà été traité dans le *PA3*. Une réglementation relative au stationnement privé concernant les activités avait été décidée lors de l'adoption du *PA3*. Or, la *CAME* a constaté que la plupart des *communes membres* n'ont pas appliqué cette réglementation et sont restées aux *normes VSS* pour ce type de stationnement. Toutes les *communes membres* doivent donc faire le pas et inscrire cela dans leur *PAL*. Il n'est pas possible de revenir en arrière : les décisions prises lors de l'adoption du *PA3* doivent être appliquées. La *CAME* a par conséquent déposé un amendement afin de compléter le texte liant de la page 127 et que les *communes membres* inscrivent dans leur *PAL*, dans un délai de trois ans, la réglementation liée au stationnement privé tel que défini par le *PA3*. Ce délai est dû au fait que la modification d'un *PAL* prend du temps.

Enfin, le dossier le plus complexe a porté sur le stationnement privé concernant les logements. L'*Agglomération* a transmis quelques calculs à la *CAME* afin que cette dernière comprenne mieux cette problématique. Les zones sont restées les mêmes (A, B, C et D). Les zones A et B concernent les grands axes, notamment de la Ville de Fribourg et de Marly. Les chiffres portant sur ces zones dépendent de la desserte *TP*. Par exemple, les zones A et B de la nouvelle gare de Givisiez ont été élargies et par conséquent, la réglementation y relative a été durcie. La *CAME* a constaté que certaines *communes membres* ont des difficultés à comprendre comment procéder, car ce n'est pas facile à appliquer. C'est pourquoi la *CAME* a accepté de proposer d'introduire une gamme de valeurs maximales, à titre indicatif, selon les zones dans le texte non liant. Une *commune membre*, qui n'était pas favorable au durcissement de cette réglementation, a finalement accepté de réfléchir à cela et d'éventuellement mettre des taux plus bas dans son projet. Cette réglementation est applicable pour les nouvelles constructions, et non pas pour les constructions existantes. Dans le *PA4*, le Conseil peut inscrire à titre indicatif ce que les *communes membres* peuvent faire, sachant qu'il n'est pas interdit, au contraire, d'appliquer des valeurs inférieures comme c'est le cas pour la Ville de Fribourg. Les autres *communes membres* auront ainsi la possibilité de modifier leur plan d'aménagement de détail (*PAD*) et d'appliquer des valeurs plus basses pour certaines des nouvelles constructions. La *CAME* est consciente que ce compromis ne satisfait pas tout le monde, mais elle vous invite à accepter cette version du *PA4* et à refuser l'amendement n° 4.

Eliane Dévaud-Sciboz. Concernant cet amendement n° 4, les valeurs proposées dans le *PA4*, que vous avez reçu, reprennent exactement les valeurs en vigueur aujourd'hui issues du *PA3*. La volonté du *Comité* dans sa version de consultation avait été d'aller encore plus loin. Or, vu la divergence majeure rencontrée et le fait que certaines *communes membres* ne les ont même pas encore appliquées, le *Comité* a décidé d'opter pour un compromis qui consiste à laisser la version, figurant au *PA3*, dans celle qui vous est soumise ce soir pour le *PA4*.

Le Président. J'ouvre la discussion.

Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Une heure auparavant, nous avons refusé de prendre en considération la motion (Mot_Leg_2016-2021_2019_018). De plus, une majorité des *communes membres* a accepté la version, qui consiste à faire compromis. J'ai l'impression qu'il y a une contradiction entre ces deux décisions et cet amendement n° 4. D'ailleurs, je suis d'accord avec les explications de M. Allenspach et de Mme Dévaud-Sciboz. Je suis déçue, car certains essaient de contourner la décision de la majorité. Par conséquent, je suis contre cet amendement n° 4.

Gérald Collaud. Je reviens sur les explications de Mme Dévaud-Sciboz. Si nous partons du *PA3* et que nous essayons de mettre en place quelque chose de nouveau, mais que nous ne pouvons pas aller plus loin et que nous devons revenir au *PA3*, ce n'est pas un compromis. Cela vide le *PA4* de sa substance qui était censée apporter des nouveautés. C'est pourquoi nous vous demandons de voter en faveur de notre amendement n° 4.

Michel Moret. Je remercie M. Collaud d'avoir utilisé sa grand-maman comme exemple. Je vais, quant à moi, citer l'exemple de ma fille. Elle habite un trois-pièces et demi à Avry avec son compagnon, dans un quartier où les immeubles respectent les *normes VSS*. Ils travaillent à des endroits très différents les uns

des autres et ont besoin de deux véhicules pour aller au travail. Vu qu'ils ne peuvent pas louer deux places de parc, ils doivent par conséquent déménager hors de l'*agglomération fribourgeoise*. Ils devront ensuite traverser l'*agglomération fribourgeoise* pour se rendre au travail. Je ne suis pas certain que les restrictions soient toujours intelligentes. Je suis d'avis que le compromis, qui nous a été proposé dans le PA4, n'est pas de l'idéalisme, mais plutôt du pragmatisme, lié à la responsabilité des différentes *communes membres*. Pour ma part, je suis contre cet amendement n° 4.

En revanche, je serais d'accord d'admettre des valeurs basses, voire inférieures, pour les *communes membres* qui le souhaitent. Pour information, il y a des différences entre les dessertes A des TP des *communes membres* situées dans les parties centrales fréquentées de l'*agglomération fribourgeoise* et les autres. Pour une même desserte A, il peut y avoir des TP toutes les 7 minutes 30 et d'autres TP toutes les 20 minutes. Par conséquent, il faut rester pragmatique. Le compromis, trouvé par la CAME et approuvé par le Comité, est tout à fait raisonnable. En revanche, je pourrais tout à fait accepter que pour les visiteurs, au lieu de fixer un taux allant de 10 à 30 %, pour revenir aux taux figurant dans le PA3, nous pourrions fixer un taux allant de 0 à 30 % ou 40 %. Les *communes membres*, qui voudraient être beaucoup plus restrictives et qui ont peut-être une vision différente, auraient ainsi la possibilité de fixer des valeurs plus basses. Je demande aux auteurs de l'amendement n° 4 s'ils sont prêts à entrer en matière sur sa proposition.

Pierre-Emmanuel Carrel. A titre personnel, je me déplace à pied et en TP, notamment pour me rendre à l'administration communale de Villars-sur-Glâne ou au travail. J'ai la chance d'avoir pour ma voiture une place de parc souterraine dans le domaine privé où des places de parc souterraines sont disponibles pour les visiteurs.

La commune de Villars-sur-Glâne s'inquiète de l'utilisation abusive par les privés des places de parc. Ce sont les promoteurs et les privés qui doivent construire les places de parc, plutôt que de gaspiller des places de parc publiques sur un terrain qui pourrait être utilisé différemment (animation, végétation). Changer trop fréquemment les plans serait déstabilisant et leur application chronologique stricte pourrait conduire à des incohérences ou du moins des inégalités de traitement difficilement justifiables.

Au lieu de mettre la charrue avant les bœufs en matière de stationnement, il faut tendre vers la disparition de l'offre sur le domaine public au profit de parkings souterrains judicieusement implantés, l'augmentation largement répartie sur le territoire de l'offre pour les cycles à proximité directe des pôles d'attraction. Nous devons poursuivre ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui et développer les TP. Les *communes membres* de la couronne ne peuvent pas appliquer les mêmes contraintes que la Ville de Fribourg, car elles ne bénéficient pas du même maillage TP. La commune de Villars-sur-Glâne propose donc de ne pas suivre cet amendement n° 4.

Gérald Collaud. Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes ouverts au compromis et je salue la proposition de Michel Moret. Effectivement, si un amendement demandait un taux de 0 % pour les places destinées aux visiteurs, en particulier, lorsque la qualité de desserte est de qualité A ou B, nous pourrions parler cette fois d'un compromis.

Nous sommes donc d'accord de modifier notre amendement n° 4 en supprimant la modification des taux de la partie « employés » des dessertes A et B. Nous acceptons de suivre la proposition de M. Moret pour la partie « visiteurs ».

Nous demandons donc seulement la modification du taux minimal de places « visiteurs » à 0 % pour les qualités de desserte A et B (*voir en rouge et en gras dans le tableau ci-dessous*).

Qualité de desserte Erschliessungsqualität	Employés Beschäftigte	Visiteurs Besucher
A	10-30 %	0-30 %
B	20-50 %	0-50 %

Le Président. Es gibt eine Abänderung des Änderungsantrags Nr. 4: die Prozentsätze wurden geändert. Der Verfasser und die Mitunterzeichner des Änderungsantrags Nr. 4 sind einverstanden, ihren Änderungsantrag dahingehend zu ändern, dass die Änderung der Prozentsätze für die Anteile der «Beschäftigten» an den Privatplätzen für die Erschliessungsqualitäten A und B gestrichen wird. Sie beantragen daher für die Erschliessungsqualitäten A und B nur die Änderung des Mindestsatzes für die «Besucher-Parkplätze» auf 0 % herabzusetzen (in der Tabelle oben in roter Schrift dargestellt). Ich erteile das Wort an den *Vorstand*.

Eliane Dévaud-Sciboz. L'amendement demande donc à présent pour les visiteurs, où la desserte est de catégorie A, une fourchette de 0 à 30 % ainsi que pour les visiteurs, où la desserte est de catégorie B, une fourchette de 0 à 50 %. Le Comité peut se rallier à ce nouvel amendement.

Le Président. Wir haben gehört, dass sich der *Vorstand* dem geänderten Änderungsantrag Nr. 4, wie bereits erläutert, anschliessen kann.

Jean-Marc Boéchat. La proposition de modification de l'amendement n° 4, qui a été formulée par M. Collaud et acceptée par le *Comité*, est la suivante :

Qualité de desserte Erschliessungsqualität	Employés Beschäftigte	Visiteurs Besucher
A	10-30 %	0-30 %
B	20-50%	0-50 %

Christoph Allenspach. La *CAME* se rallie à cette proposition de modification de l'amendement n° 4.

Le Président. Le *Comité* et la *CAME* se sont donc ralliés à cet amendement modifié. Il n'y a donc pas besoin de voter sur cet amendement.

Christoph Allenspach. Je suis d'avis qu'il faudrait voter afin de déterminer si ce tableau doit figurer dans le texte liant figurant en page 127 (version française du rapport) car sinon cela n'a pas de sens.¹

Gérald Collaud. A l'origine, ce tableau 32 se trouve en page 124.

Christoph Allenspach. Je sais, mais j'estime qu'il devrait figurer à la page 127.

Le Président. Wir müssen nicht abstimmen. Le *Comité* et la *CAME* ont accepté cet amendement. Je clos la discussion.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté cette partie M3.7, telle que proposée par le *Comité* et modifiée par l'amendement n° 4 modifié comme suit :

Qualité de desserte Erschliessungsqualität	Employés Beschäftigte	Visiteurs Besucher
A	10-30 %	0-30 %
B	20-50%	0-50 %

Le Président. Nous passons maintenant au stationnement public pour lequel nous avons reçu l'amendement n° 5. Je passe la parole à l'auteur de cet amendement.

Gérald Collaud. Fondamentalement, notre amendement n° 5 demande une tarification systématique, contrairement à ce qui est écrit dans le texte actuel. Pour ce faire, il faut supprimer « ad minima en zones réglementées par disque » de la phrase d'origine. L'ajout du terme « correspondant » permet de bien spécifier que la demande de tarification de notre amendement porte seulement sur les secteurs ayant une qualité de desserte A ou B. Nous demandons donc la suppression des zones réglementées par disque, en journée comme c'est écrit dans notre amendement.

¹ Eliane Dévaud-Sciboz expliquera lors de la discussion à propos de l'amendement n° 6 : « Je souhaite répondre à la question de M. Allenspach posée lors de la discussion portant sur l'amendement n° 4. La partie grisée indique que le tableau vu précédemment était bien liant, alors que ce dont nous parlons maintenant est bien illustratif. C'est noté à la page 126 dans le quatrième principe intitulé « Harmoniser et renforcer les règles en matière de dimensionnement du stationnement privé et de réglementation du stationnement public pour contribuer au report modal ». Au quatrième point de ce principe, il est écrit que « Les facteurs de satisfaction définis à la stratégie M3.7 sont liants pour le stationnement privé lié aux activités et illustratifs pour le stationnement lié au logement ». Cette phrase est très claire : il n'y a rien à corriger à ce propos. »

Amendement n° 5 / Änderungsantrag Nr. 5

N° / Nr. 5	
M3.10 Contenus liants / Verbindlicher Inhalt	
7.2 Mobilité / Mobilität	
PA4 - Stationnement public	
AP4 - öffentliches Parkieren	
Auteur / Autor: G. Collaud	Page 126 / Seite 139
Cosignataires / Mitunterzeichner: M. Achermann, JM Boéchat, O. Collaud, L. Galley, A. Johner-Tschannen / PA Perritaz	
Réglementer le stationnement sur les places du domaine public ad-minima-en-zones réglementées par disque pour limiter la durée autorisée de stationnement, appliquer une limite de temps <u>en journée</u> à 3h00 maximum, et/ou une tarification <u>correspondante</u> dans les secteurs avec une qualité de desserte en transport public ARE A et B, et prévoir des possibilités de stationnement pour les habitants au moyen de macarons de manière parcimonieuse ;	
Regulierung der Parkfelder zumindest als «Parkieren mit Parkscheibe» , um die zulässige Parkdauer zu beschränken; in den Sektoren mit öV-Erschliessungsqualität ARE A oder B Beschränkung der Parkdauer <u>tagsüber</u> auf maximal 3 Stunden und/oder Einführung einer <u>entsprechenden</u> Parkgebühr; für die Wohnbevölkerung im sinnvollen Rahmen Möglichkeit zum Parkieren auf öffentlichen Parkplätzen mit Parkkarten.	

Le Président. Je passe la parole au Président de la *CAME*.

Christoph Allenspach. La *CAME* ne peut pas se rallier à cet amendement n° 5.

Le Président. Le *Comité* souhaite-t-il s'exprimer ?

Eliane Dévaud-Sciboz. Le *Comité* voulait, dans ces zones de desserte A et B, ne pas se retrouver avec des véhicules stationnant de manière « ventouse » et ne permettant pas une utilisation à bon escient des parkings. Le terme « tarification » peut être compris de différentes manières. Dans la version de consultation, le *Comité* pensait notamment à une tarification en temps. Lors du traitement des divergences majeures, le *Comité* s'est rendu compte qu'il n'était pas en contradiction avec cette divergence majeure. Cette divergence était seulement due à un manque de clarté dans le texte. Par conséquent, le *Comité* s'est positionné précisant chaque type de tarification (monnaie, temps). Le *Comité* maintient la clarification qu'il a intégrée dans le texte qu'il vous a soumis ce soir.

Le Président. J'ouvre la discussion sur cet amendement.

Dimitri Küttel. Je remercie l'auteur et les cosignataires pour cet amendement, auquel je ne me rallie pas. Par contre, ils ont mis le doigt sur un point. Il faudrait effectivement préciser que la limite de temps de 3 h maximum est applicable en journée les jours ouvrés, du lundi au samedi, durant les heures ouvrables. Elle ne concernerait pas les dimanches. Certaines *communes membres* pourraient l'utiliser de manière abusive en appliquant cette limite de temps 24h sur 24 et 7 jours sur 7.²

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote à main levée / Abstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent cet amendement n° 5, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 11 membres ont voté.

Celles et ceux, qui refusent cet amendement et acceptent la version proposée par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 32 membres ont voté.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a refusé, à la majorité, cet amendement n° 5.

Cette partie restera telle que proposée par le *Comité*.

Le Président. Nous passons maintenant à l'amendement n° 6 portant sur le stationnement privé lié au logement. Je passe la parole à l'auteur de l'amendement.

² Michel Moret a remarqué lors de la discussion relative à l'amendement 6 « Lors du débat portant sur l'amendement n° 5, j'ai demandé la parole après l'intervention de M. Küttel. Je pensais qu'il comptait déposer un amendement, mais ce n'est pas le cas. Par contre, je suis d'avis qu'il faudrait revoir la problématique de la limitation à trois heures dans la version finale que le *Comité* élaborera. »

Gérald Collaud. Ce troisième amendement porte à nouveau sur le stationnement. Le fait de dire « indicatif » ou « illustratif » n'implique aucune obligation. Laisser les *communes membres* faire ce qu'elles veulent n'est pas un compromis mais plutôt un retour en arrière. Nous n'allons pas encore débattre à ce sujet : si vous voulez recevoir les subventions de la Confédération et ne pas vous déjuger par rapport à la décision prise en 2019, vous ne pouvez ici qu'accepter cet amendement.

Amendement n° 6 / Änderungsantrag Nr. 6

<p>N° / Nr. 6 M3.10 Contenus liants / Verbindlicher Inhalt 7.2 Mobilité / Mobilität Stationnement PA4 – Logement AP4 – Parkieren - Wohnen</p>	
Auteur / Autor: G. Collaud	Page 126 / Seite 139
Cosignataires / Mitunterzeichner : M. Achermann, JM Boéchat, O. Collaud, L. Galley, A. Johner-Tschannen / PA Perritaz	
Les facteurs de satisfaction définis à la stratégie M3.7 sont liants pour le stationnement privé lié aux activités et illustratifs pour le stationnement lié au logement.	
Die Befriedigungsfaktoren gemäss Strategie M3.7 sind für das private Parkieren «Arbeiten» und verbindlich , für «Wohnen» un verbindlich.	

Le Président. Je passe la parole au Président de la *CAME*.

Christoph Allenspach. La partie portant sur le stationnement privé relatif aux activités est déjà liante. Cela a été décidé lors du débat à propos de l'amendement n° 4 concernant le stationnement lié aux activités. Pour le stationnement lié au logement, la *CAME* a estimé que c'était la seule possibilité de trouver un accord entre les *communes membres*. La *CAME* est d'avis qu'il ne faut pas mettre la partie relative au stationnement lié au logement dans la partie liante et qu'il faut donc conserver le terme « illustratifs ».

Le Président. Le *Comité* souhaite-t-il s'exprimer ?

Eliane Dévaud-Sciboz. C'est la divergence majeure qui a touché le plus de *communes membres*. Ces dernières étaient contre le fait de rendre liante cette fourchette de taux. Ce chapitre « stationnement lié au logement » était un élément inexistant dans le *PA3* contrairement au *PA4* dans lequel cet élément figure à titre illustratif. Des recherches ont été faites afin de savoir ce qui a été prévu dans les autres projets d'agglomération : aucune agglomération n'a rendu ces fourchettes de taux liantes. Nous nous sommes donc inspirés de ces agglomérations.

Je souhaite répondre à la question de M. Allenspach posée lors de la discussion portant sur l'amendement n° 4. La partie grisée indique que le tableau vu précédemment était bien liant, alors que ce dont nous parlons maintenant est bien illustratif. C'est noté à la page 126 dans le quatrième principe intitulé « Harmoniser et renforcer les règles en matière de dimensionnement du stationnement privé et de réglementation du stationnement public pour contribuer au report modal ». Au quatrième point de ce principe, il est écrit que « Les facteurs de satisfaction définis à la stratégie M3.7 sont liants pour le stationnement privé lié aux activités et illustratifs pour le stationnement lié au logement ». Cette phrase est très claire : il n'y a rien à corriger à ce propos.

Le Président. J'ouvre la discussion.

Michel Moret. Lors du débat portant sur l'amendement n° 5, j'ai demandé la parole après l'intervention de M. Küttel. Je pensais qu'il comptait déposer un amendement, mais ce n'est pas le cas. Par contre, je suis d'avis qu'il faudrait revoir la problématique de la limitation à trois heures dans la version finale que le *Comité* élaborera. D'ailleurs, j'en profite pour vous dire que je conteste l'amendement n° 6.

Oliver Collaud. Dans la version proposée par le *Comité* sous le quatrième point du principe « Harmoniser [...] modal » de la page 126, la phrase n'a aucun contenu normatif à cause du terme « illustratif ». Cela ne sert à rien de la mettre dans la partie liante. La Confédération n'est pas dupe. Par contre, si nous enlevons « illustratifs », la phrase deviendrait liante et aurait alors du sens. Le tableau, proposé en page 124, n'est pas trop contraignant. Nous pouvons vivre aisément avec, même dans les parties de *l'agglomération fribourgeoise* moins bien desservies par les *TP*. Nous ne sommes tout de même pas très loin des *normes VSS*.

Dimitri Küttel. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qu'a affirmé M. Oliver Collaud. Cette phrase a tout son sens. Les valeurs, situées dans le tableau portant sur le stationnement privé lié aux activités, sont liantes. Celles, qui sont purement « illustratives », sont celles qui portent uniquement sur le stationnement lié au logement.

Le Président. Der Unruhe nach, verstehen vielleicht jetzt einige diesen Änderungsantrag oder die Verbindlichkeit nicht mehr ganz. Je ne comprends pas non plus. Wir müssen uns mit dem *Ratsbüro* und dem *Vorstand* absprechen, um herauszufinden, was verbindlich ist und worüber wir noch abstimmen müssen. Deshalb machen wir jetzt eine kurze Pause. Nous devons consulter rapidement le *Bureau du Conseil* et le *Comité* pour savoir ce qui est contraignant et ce sur quoi nous devons encore voter. Nous faisons donc maintenant une courte interruption de séance.

Interruption de séance

Le Président. Mit dieser Änderung wäre die Tabelle 33 als verbindlich erklärt.

Félicien Frossard. L'objet de l'amendement consiste à rendre liant le tableau n° 33, figurant en page 124 et intitulé « Facteurs de satisfaction indicatifs pour le stationnement privé lié aux logements par rapport aux besoins bruts VSS ».

Jean-Marc Boéchat. Si nous enlevons la substance de ce tableau, nous allons courir à la catastrophe. Par contre, nous pourrions rendre ce tableau moins contraignant, à l'instar de celui portant sur les activités que nous avons modifié précédemment. À Marly, deux gros projets, situés en desserte B, sont en cours. Ils permettront d'accueillir à terme environ 3'000 personnes. Les promoteurs de ces deux projets ont accepté de réduire l'offre en stationnement et d'appliquer des taux inférieurs (0.8 place par logement, voire 0.75) aux *normes VSS* (1 place par logement en desserte B).

Par contre, la fourchette serait plus large au niveau des taux visiteurs. Il faudrait plutôt lire 85 % à 100 % de réduction, car il ne reste presque rien des 10 % à 15 % de 10 %.

Il faudrait rendre le tableau liant à condition de le rendre moins drastique que ce qui est proposé dans le tableau 33 de la page 124. Les promoteurs ont réalisé que les places en sous-sol, qui coûtent de CHF 50'000 à CHF 60'000, ne sont en général pas toutes utilisées par les habitants. Etant donné que le nombre de véhicules motorisés a diminué de manière importante, cela ne sert à rien de construire des places de parc qui ne seront pas occupées.

En augmentant certains taux figurant dans le tableau n° 33, nous permettrions que ces fourchettes soient acceptées et appliquées. C'est finalement le nerf de la guerre. Il faut non seulement que ce tableau soit liant, mais aussi qu'il soit appliqué par les *communes membres*. Dans le prochain *PAL* de la commune de Marly, c'est d'ailleurs une version plus élargie qui sera appliquée.

Je vous propose donc de modifier le tableau 33 en indiquant un taux par habitant, situé en desserte B, de 50 à 80 % au lieu des 30 à 60% prévus initialement. Les autres taux par habitant ne changeraient pas. Les taux relatifs au stationnement des visiteurs des dessertes A et B ont été réduits, mais pas ceux des dessertes C et D, car il y aurait trop de problèmes, notamment en fin de semaine. Les visiteurs déposeraient leur véhicule n'importe où. La commune de Marly n'est pas favorable à les diminuer. Ce problème touche ou touchera de nombreuses autres *communes membres*. M. Moret l'a clairement démontré : les habitant-e-s des communes périphériques font partie de ceux qui, le soir et le matin, bloquent les entrées de la ville. La Confédération nous demande de faire le nécessaire afin d'améliorer cette situation.

Les modifications proposées par M. Boéchat sont en rouge dans le tableau suivant :

Tableau 33 :

Qualité de desserte Erschliessungsqualität	Habitants Einwohner	Visiteurs Besucher
A	30-55 %	0-15 %
B	30-60 % 50-80%	0-15 %
C	80-100 %	10 %
D	80-100 %	10 %

Eliane Dévaud-Sciboz. Etant donné que le texte soumis par le *Comité* a permis de lever des divergences majeures avec plusieurs *communes membres*, le *Comité* ne souhaite pas le modifier.

Christoph Allenspach. Pour les mêmes raisons, la *CAME* reste également sur sa position. La proposition de M. Boéchat est très généreuse. La zone, dont il a parlé, sera bientôt en desserte A, car la desserte en *TP* aura été fortement améliorée sur le territoire de la commune de Marly. Ce tableau n'est pas liant parce que cela fait partie du compromis. Il faut rester sur cette base. Les *communes membres* doivent faire des expériences.

Gérald Collaud. Nous cherchons, je le répète, des compromis. Je salue la proposition de M. Boéchat de faire un compromis particulièrement généreux, qui permettrait de diminuer le risque de ne pas recevoir de subventions fédérales ou d'en recevoir moins. Ce ne serait pas si grave pour les *communes membres*, surtout pour celles qui ont des dessertes C et D, car un taux de 100 % est accepté. Pour la desserte B, M. Boéchat propose d'accepter un taux de 80 % au lieu de 60 %. Cet écart n'est pas énorme et il permettrait aux *communes membres* d'avoir suffisamment de places de parc. Il faut se rendre compte que la circulation dans l'*agglomération fribourgeoise* n'est pas seulement bloquée aux heures de pointe, mais aussi à n'importe quelle heure du jour durant la semaine. C'est justement à cause de tous ces véhicules, qui se déplacent et qui n'utilisent pas les *TP* malgré les dessertes A et B. Par conséquent, la proposition de M. Boéchat est effectivement très valable et il faudrait l'approuver.

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. Ich schliesse die Diskussion.

Vote à main levée / Abstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui soutiennent la version proposée par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 32 membres ont voté.

Diejenigen, die diesen Änderungsantrag akzeptieren, erheben die Karte. Les scrutateurs comptent les voix. 9 membres ont voté.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 1 membre a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la proposition initiale du *Comité*.
Il a, de ce fait, refusé l'amendement n° 6.

Le Président. Nous continuons avec un amendement de la *CAME* concernant le délai de mise en œuvre de ces différentes modifications. Je passe la parole au Président de la *CAME*.

Christoph Allenspach. Pour rappel, nous étions déçus, car plusieurs *communes membres* n'avaient pas encore adapté leurs bases légales depuis l'adoption du *PA3*. C'est peut-être dû au fait que la révision d'un *PAL* est une étape difficile. Par conséquent, nous demandons à présent un délai de trois ans à partir de l'adoption du *PA4* pour faire le nécessaire et mettre cette partie liante relative au stationnement des activités dans les trois ans.

Amendement n° 7 / Änderungsantrag Nr. 7

N° / Nr. 7 M3.10 Contenus liants / Verbindlicher Inhalt 7.2 Mobilité / Mobilität Stationnement PA4 AP4 – Parkieren	
Auteur / Autor : CAME / KRMU	Page 127 / Seite 140
Adapter, dans un délai de trois ans depuis l'adoption du projet par le Conseil d'agglomération, les règlements communaux d'urbanisme (RCU) selon cette nouvelle fourchette de dimensionnement du stationnement privé pour les logements et les activités économiques.	
Kurzfristige-Anpassung der Gemeindebaureglemente (GBR) innerhalb einer Frist von drei Jahren ab der Verabschiedung des Programms durch den Agglomerationsrat gemäss der neuen Dimensionierungsbandbreite für die privaten Parkplätze «Wohnen» und «Arbeiten».	

Andrea Burgener Woeffray. En page 94, le chapitre 7.0 « Portée juridique » a été rendu liant avec la phrase suivante située dans l'avant-dernier paragraphe : « lorsque la mise en œuvre d'une stratégie implique un changement de la base légale au niveau communal, un délai général d'adaptation de trois ans prévaut depuis l'adoption du projet par le *Conseil* ». Le *Comité* est d'accord avec la *CAME* sur ce point. Le *Comité* propose d'ajouter « dans un délai de trois ans » à la phrase suivante située en page 127 comme suit : « Adapter les règlements communaux d'urbanisme (RCU) selon cette nouvelle fourchette de dimensionnement du stationnement privé pour les logements et les activités économiques **dans un délai de trois ans** ». Par conséquent, le *Comité* se rallie à la proposition de la *CAME*.

Le Président. Der *Vorstand* akzeptiert diesen Änderungsantrag Nr. 7 so wie er vorgeschlagen wurde. J'ouvre la discussion.

Michel Moret. Je souhaite clarifier un point. Est-ce bien à la *commune membre* d'adapter les bases légales communales ? N'est-ce pas une décision de l'État de Fribourg ? Il me semble que nous sommes totalement irréalistes. C'est bien le moment où la *commune membre* a décidé et transmis sa modification à l'État de Fribourg.

Le Président. Merci pour votre intervention. Cela ne change pas le résultat, car le *Comité* s'est rallié à cette proposition.

Résultat / Ergebnis

Cette partie sera modifiée conformément à cet amendement n° 7.

Le Président. Nous sommes en présence d'un amendement de la *CAME* concernant la protection contre le bruit. Je passe la parole au Président de la *CAME*.

Christoph Allenspach. La mesure 4M.09.01, qui porte sur la couverture de la N12, a provoqué de vives discussions à la *CAME*. Le montant de cette mesure, figurant en priorité C, est exorbitant. Ce projet, guidé par l'État de Fribourg, est très vague. La répartition des coûts n'est pas claire, mais la *CAME* a tout de même donné son accord, car le *Comité* a assuré que ce qui est liant concerne seulement les études en cours. En revanche, la couverture de la N12 repousse la mise en œuvre des mesures antibruit. L'État de Fribourg devrait avoir réalisé ces mesures, mais n'a fait aucune démarche jusqu'à présent. La Confédération, respectivement l'Office fédéral des routes (OFROU), devrait décider que les mesures antibruit soient appliquées, en principe, sur toute autoroute traversant l'*agglomération fribourgeoise*. Cela concerne cinq *communes membres* et est d'ailleurs demandé par certaines d'entre elles depuis longtemps. Tant que la couverture de la N12 n'est pas faite, les mesures antibruit ne seront pas mises en place. La *CAME* est d'avis qu'il faut introduire, dans le texte liant en page 127, la remarque que l'*Agglomération* renforce « en collaboration avec le canton et la Confédération » - en sachant qu'au final, ce sont ces derniers qui décident – « les mesures contre les émissions sonores des grandes routes, notamment de l'autoroute qui traverse le territoire de cinq communes l'agglomération ». L'objectif est de « réduire les charges sonores liées au trafic routier par des mesures de maîtrise de trafic telles qu'une réduction de la vitesse », c'est le cas à Berne, où la vitesse est limitée à 80 km à l'heure. D'autres mesures peuvent être mises en œuvre comme « la pose de revêtements silencieux ou des murs antibruit ». La *CAME* ne propose pas une nouvelle mesure, mais elle mandate, en quelque sorte, le *Comité* afin qu'il regarde avec l'État de Fribourg et la Confédération ce qui pourrait être effectué.

Amendement n° 8 / Änderungsantrag Nr. 8

N°/ Nr. 8 M3.10 Contenus liants / Verbindlicher Inhalt 7.2 Mobilité / Mobilität Protection contre le bruit Lärmschutz	
Auteur / Autor : CAME / KRMU	Page 126 / Seite 139
Renforcer en collaboration avec le Canton et la Confédération les mesures contre les émissions sonores des grandes routes, notamment de l'autoroute qui traverse le territoire de cinq communes de l'agglomération. Réduire les charges sonores liées au trafic routier par des mesures de maîtrise de trafic telles qu'une réduction de la vitesse, par la pose de revêtements silencieux ou des murs anti-bruit.	
Verstärkung, in Zusammenarbeit mit dem Kanton und dem Bund, der Massnahmen gegen Lärmemissionen von Hauptverkehrsstrassen, insbesondere der Autobahn, die das Gebiet von fünf Gemeinden der Agglomeration durchquert. Reduktion des Strassenverkehrslärms durch Verkehrslenkende Massnahmen, z.B. Geschwindigkeitssenkung, den Einbau eines lärmarmen Belags oder den Bau von Lärmschutzwänden.	

Le Président. Le *Comité* souhaite-t-il s'exprimer ?

Bruno Marmier. Le *Comité* s'est penché sur la question du bruit de l'autoroute N12, qui traverse l'*agglomération fribourgeoise*. Il partage, sur le fond, l'inquiétude de la *CAME*, mais il ne peut pas adhérer à la proposition d'ajouter cet élément dans le contenu liant, car ce contenu ne peut pas concerner la Confédération. Le *Comité* vous proposera d'ajouter une phrase dans le contenu non liant de la page 145 dans le chapitre 7.4 « Environnement et énergie ». Le *Comité* estime qu'il est important de marquer ce besoin d'assainir le bruit. D'une manière générale, la loi oblige déjà la Confédération à assainir le bruit de ce tronçon. Lors des débats au Grand Conseil du canton de Fribourg sur les études

liées à la couverture de l'autoroute N12, le Conseiller d'État Jean-François Steiert, Directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des Constructions (DAEC), a promis que des discussions auront lieu à propos d'une limitation de vitesse sur ce tronçon. Le Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PDA), respectivement le *PA4*, n'est pas l'outil adéquat afin d'introduire une disposition liante. Dans ce contexte, le *Comité* vous propose de rejeter cet amendement. Au chapitre 7.4, il proposera l'ajout de la disposition suivante : « Réduire les charges sonores liées au trafic routier, notamment le long de la ceinture de distribution du trafic, par des mesures de maîtrise de trafic ou par la pose de revêtement silencieux ».

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cet amendement n° 8 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. Ich schliesse die Diskussion. Nous passons au vote.

Vote à main levée / Abstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui soutiennent la version initiale proposée par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 25 membres ont voté.

Diejenigen, die den Änderungsantrag Nr. 8 akzeptieren, erheben die Karte. Les scrutateurs comptent les voix. 14 membres ont voté.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 1 membre a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la proposition initiale du *Comité*.

Der Änderungsantrag Nr. 8 der *KRMU* wurde vom *Rat* abgelehnt.

La partie M3, telle que proposée par le *Comité* et modifiée par les deux amendements n° 4 et 7, est adoptée par le *Conseil*.

M4 Sécurité routière / Motorisierter Verkehrssicherheit

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie M4, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

M5 Logistique urbaine / Urbane Logistik

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie M5, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

Le sous-chapitre 7.2, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

7.3 Nature et paysage / Natur und Landschaft

NP1 Continuums verts et bleus / NL1 Grüne und blaue Kontinuen

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Christoph Allenspach. La *CAME* constate avec satisfaction que ce chapitre *NP* a bien été amélioré, notamment sur la base des études liées au *PA3*. De plus, davantage de mesures concernent la revitalisation des cours d'eau, l'amélioration de la biodiversité, les espaces d'accueil de la population et l'intégration de la *MD*. Malgré ces nombreuses améliorations, il est toujours difficile de définir les axes structurants, qui restent assez rudimentaires. La *CAME* suggère de collaborer avec l'agriculture afin de pouvoir trouver des solutions et de s'approcher des objectifs de structures continues dans l'espace ouvert ainsi que la biodiversité. C'est une tâche à long terme. Je relève que la *CAME* ne dépose pas d'amendement à ce propos. La *CAME* constate également, avec satisfaction, que l'aménagement de parcs urbains a été intégré dans les mesures. *L'Agglomération* est en route vers une densification de la nature à l'intérieur de son territoire.

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie NP1, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

NP2 Axes structurants d'espaces ouverts / NL2 Strukturierende Freiraum-Achsen

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie NP2, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

NP3 Espaces naturels et de loisirs d'agglomération /

NL3 Natur- und Freizeiträume der Agglomeration

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie NP3, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

NP4 Parcs urbains / NL4 Stadtparks

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie NP4, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

NP5 Nature en ville / NL3 Stadtnatur

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La partie NP5, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

Le sous-chapitre 7.3, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

7.4 Environnement et énergie / Umwelt und Energie

Le Président. Nous sommes en présence d'un amendement émanant du *Comité* relatif au sous-chapitre 7.4. Je passe la parole au *Comité*.

Bruno Marmier. Comme expliqué précédemment, afin de prendre en compte la problématique soulevée par la *CAME*, le *Comité* propose d'ajouter, à la page 145, dans le chapitre 7.4 au point E1.1 « Principes généraux », le principe « Réduire les charges sonores liées au trafic routier, notamment le long de la ceinture de distribution du trafic, par des mesures de maîtrise de trafic ou par la pose de revêtement silencieux », à la suite de ceux déjà énoncés.

Amendement n° 9 / Änderungsantrag Nr. 9

N° / Nr. 9	
7.4 Environnement et énergie / Umwelt und Energie	
E1.1 Principes généraux / Allgemeine Grundsätze	
Protection contre le bruit	
Lärmschutz	
Auteur / Autor : Comité / Vorstand	Page 145 / Seite 160
Réduire les charges sonores liées au trafic routier, notamment le long de la ceinture de distribution du trafic, par des mesures de maîtrise de trafic ou par la pose de revêtement silencieux.	
Reduktion des Strassenverkehrslärms, insbesondere entlang des Verteilerrings, durch Verkehrslenkende Massnahmen oder den Einbau eines lärmarmen Belags.	

Le Président. Je donne à présent la parole au Président de la *CAME*.

Christoph Allenspach. La *CAME* se rallie à cet amendement n° 9 du *Comité*.

Le Président. J'ouvre la discussion sur cet amendement n° 9 du *Comité*. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'amendement du *Comité* est accepté par le *Conseil*.

Le sous-chapitre 7.4, tel que proposé par le *Comité* et modifié par son amendement, est adopté par le *Conseil*.

Carte de synthèse p149 Figure 63 / Übersichtskarte p163 Abbildung 63

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Christoph Allenspach. Le domaine de l'énergie a récemment été introduit, par le *Conseil*, aux tâches de l'*Agglomération*. Peu de texte y relatif se trouve dans le *PA4*. Des études ont été effectuées afin d'évaluer le besoin en énergie et le potentiel de production dans l'*agglomération fribourgeoise*. Quelques stratégies ont été formulées, mais ce chapitre n'est pour le moment pas demandé par la Confédération. Cela pourra peut-être arriver pour le *PA5*. La *CAME* a reçu des informations complémentaires. Elle a notamment appris que l'*Agglomération* a déjà commencé à agir, ce qui ne figure malheureusement pas dans le *PA4*. Une coopération entre les communes concernées a déjà été initiée. Des recherches ont déjà été réalisées par la Ville de Fribourg. L'*Agglomération* doit avancer dans ses réflexions relatives aux énergies renouvelables, respectivement à la transition énergétique. Le mieux serait d'ajouter des informations au *PA4*, qui sera transmis à la Confédération. Cela montrerait à cette dernière que l'*Agglomération* travaille déjà sur cet important domaine.

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il aussi s'exprimer ?

Bruno Marmier. Je souhaite compléter les propos de M. Allenspach. Un diagnostic est en cours, il concerne l'ensemble des besoins énergétiques des *communes membres*. Le *Comité* poursuit le travail, commencé dans certaines *communes membres*, afin de consolider les informations y relatives et de pouvoir disposer d'outils stratégiques. Je remercie M. Allenspach d'avoir soulevé cette question.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

La carte de synthèse, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

08 Mesures / Massnahmen

Catalogue des mesures / Massnahmenkatalog

Le Président. Die Massnahmen sind nur in Bezug auf die Ziele und Zuständigkeiten verbindlich, die ebenfalls farblich hinterlegt sind. Änderungswünsche zu Massnahmen, die sich auf nicht verbindliche Teile der Massnahmenblätter beziehen, insbesondere auf Prioritäten oder Kosten, sollten grundsätzlich nicht im Plenum diskutiert werden, da sie mit den betroffenen *Mitgliedgemeinden* abgestimmt sind. Ich schlage daher vor, die einzelnen Massnahmen zur Abstimmung zu unterbreiten - wobei diese nur angenommen oder abgelehnt, aber grundsätzlich nicht abgeändert werden können.

Jean-Marc Boéchat. Pour rappel, les mesures ne sont liantes que sous l'angle des objectifs et des compétences qui sont également soulignées par un fonds coloré. Les demandes de modification des mesures, qui portent sur des parties non liantes des fiches de mesures, en particulier sur les priorités ou les coûts, ne devraient en principe pas faire l'objet de débats en plénum puisqu'elles ont été convenues d'un commun accord avec les *communes membres* concernées. Je vous propose ainsi de soumettre ces différentes mesures au vote, celles-ci ne pouvant toutefois être qu'adoptées ou rejetées, mais en principe ne pas être modifiées.

URBANISATION / SIEDLUNGSENTWICKLUNG

4U.01 Monitoring du territoire

4U.02 Coordination du développement par axe fonctionnel

4U.03 Sensibilisation au développement vers l'intérieur

4U.04 Qualité urbaine : Commission qualité

4U.05 Sites stratégiques d'agglomération : appui aux procédures qualifiées

4U.06 Etudes de développement pour les sites stratégiques du secteur Chamblieux

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Urbanisation**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

MOBILITÉ / MOBILITÄT

Gestion des accès / Zufahrtssteuerung

- 4M.01.01 Route de liaison Marly-Matran
- 4M.01.02 Pont Gérine, accès Marly Innovation Center (MIC)-Ancienne-Papeterie
- 4M.01.03 Route de liaison Birch-Luggiwil
- 4M.01.04 Réaménagement de la jonction autoroutière de Fribourg-nord
- 4M.01.05 Réaménagement de la jonction autoroutière de Fribourg-sud / centre
- 4M.01.06 Réaménagement de la jonction autoroutière de Matran
- 4M.01.07 Aménagement de contrôle d'accès (court terme)
- 4M.01.08 Aménagement de contrôle d'accès (moyen terme)

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Gestion des accès**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Axes d'entrée / Einfallsachsen

- 4M.02.01 Requalification des axes d'entrée (court terme)
- 4M.02.02 Requalification des axes d'entrée (long terme)

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Axes d'entrée**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Axe structurant TP / ÖV-Hauptachse

- 4M.04.01 Nouvelle halte ferroviaire du plateau d'Agy
- 4M.04.02 Aménagement d'une voie bus d'accès, secteur Gérine
- 4M.04.03 Requalification du boulevard de Pérolles

Le Président. J'ouvre la discussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Axe structurant**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Mesures complémentaires TP / ÖV-ergänzende Massnahmen

- 4M.05.01 Aménagement définitif (chaussée et quai) des arrêts pour l'extension du réseau TP urbain dans l'Agglomération
- 4M.05.02 Aménagement du réseau routier pour de nouvelles lignes TP
- 4M.05.03 Surcoûts pour le passage aux bus électriques à hydrogène
- 4M.05.04 Modifications à apporter au G7 pour la transition vers l'hydrogène
- 4M.05.05 Création d'infrastructures d'accès au futur hôpital cantonal pour les transports publics
- 4M.05.06 Agrandissement du PI ferroviaire de Warpel

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Mesures complémentaires TP**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Réseaux MD / LV-Netzwerk

- 4M.06.01 Aménagement de la TransAgglo Avry - Düdingen (CO Avry - Rosé)
- 4M.06.02 Aménagement de la TransAgglo Avry - Düdingen (Tunnelstrasse - Zelg - Garmiswil - Balliswil - Grandfeybrücke)
- 4M.06.03 Aménagement de la TransAgglo Avry - Düdingen (Villars-sur-Glâne, Fribourg)
- 4M.06.04 Aménagement de la TransAgglo Marly - Belfaux / Corminboeuf (Marly)
- 4M.06.05 Aménagement de la TransAgglo Marly - Belfaux / Corminboeuf (Givisiez - Belfaux)
- 4M.06.06 Aménagement de la TransAgglo Marly - Belfaux / Corminboeuf (Givisiez - Corminboeuf)
- 4M.06.07 Aménagement de tronçons de liaison des TransAgglos (moyen terme)
- 4M.06.08 Aménagement du réseau principal d'agglomération (court terme)
- 4M.06.09 Aménagement du réseau principal d'agglomération (moyen terme)

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Réseaux MD**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Mesures complémentaires MD / LV-ergänzende Massnahmen

4M.07.01 Création de rabattement / compléments aux réseaux de mobilité douce (MD) (court terme)
4M.07.02 Création de rabattement / compléments aux réseaux MD (long terme)
4M.07.03 Sécurisation des carrefours de la TransAgglo
4M.07.04 Franchissement MD du Lavapesson et de l'A12
4M.07.05 Nouveaux franchissements en faveur de la mobilité douce (court terme)
4M.07.06 Nouveaux franchissements en faveur de la mobilité douce (long terme)
4M.07.07 Système de vélos en libre-service (VLS) performant
4M.07.08 Mise en place d'une stratégie de jalonnement vélos au niveau de l'Agglomération

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Mesures complémentaires MD**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Interfaces multimodales / Multimodale Schnittstellen

4M.08.01 Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER du plateau d'Agy
4M.08.02 Aménagement de l'interface TP - halte RER de Düdingen
4M.08.03 Aménagement de P+R d'agglomération provisoires à court terme
4M.08.04 Aménagement de P+R d'agglomération à long terme

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Interfaces multimodales**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Aménagement des centralités/traversées / Einrichtung der Zentren/Durchgangsstrassen

4M.09.01 Couverture de la N12
4M.09.02 Aménagement de centralités / traversées (court terme)
4M.09.03 Aménagement de centralités / traversées (moyen terme)
4M.09.04 Aménagement de centralités / traversées historiques (moyen terme)
4M.09.05 Aménagement des centralités / traversées (long terme)
4M.09.06 Aménagement de centralités / traversées historiques (long terme)

Le Président. Zu diesem Thema finden Sie in Ihren Umschlägen das Massnahmenblatt 4M.09.04, das bei der Erstellung der Online-Veröffentlichung der Sitzungsunterlagen vergessen wurde. Vous trouverez à ce propos dans vos enveloppes la fiche 4M.09.04, qui a été oubliée lors de la mise en ligne des documents de séance. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Aménagement des centralités/traversées**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Stationnement / Parkieren

4M.10.01 Analyse des besoins en stationnement vélo

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

La fiche **Stationnement**, telle que proposée par le *Comité*, est adoptée par le *Conseil*.

Sécurité / Verkehrssicherheit

4M.11.01 Assainissement des points noirs du réseau routier
4M.11.02 Soutien aux services de promotion / d'accompagnement à la mobilité douce sur le chemin de l'école
4M.11.03 Soutien aux plans de mobilité scolaires
4M.11.04 Assainissement des obstacles à la mobilité douce sur le chemin de l'école
4M.11.05 Sécurisation d'accès majeurs à l'école
4M.11.06 Aménagement d'un sentier de mobilité douce (MD) secteur En Là

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Sécurité**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Promotion du report modal / Förderung zur Verkehrsverlagerung

4M.12.01 Soutien aux plans de mobilité entreprise
4M.12.02 Soutien complémentaire à l'abonnement "JobAbo"

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Promotion du report modal**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Logistique urbaine / Urbane Logistik

4M.13.01 Création d'un forum logistique
4M.13.02 Elaboration d'un concept logistique global pour l'agglomération fribourgeoise
4M.13.03 Développement d'un City Hub logistique

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Logistique urbaine**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.
Les fiches **Mobilité**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

NATURE & PAYSAGE / NATUR & LANDSCHAFT

Revitalisation de cours d'eau et des berges / Renaturierung der Fließgewässer und der Ufer

4NP.01.01 Revitalisation de cours d'eau et des berges (court terme)
4NP.01.02 Revitalisation de cours d'eau et des berges (moyen terme)
4NP.02 Etudes visant à améliorer la biodiversité au sein des espaces naturels
4NP.03 Amélioration de la biodiversité au sein des espaces naturels

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Revitalisation de cours d'eau et des berges**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Espaces d'accueil de la population au sein des espaces naturels / Räumen für den Publikumsempfang innerhalb der Naturräume

4NP.04.01 Espaces d'accueil de la population au sein des espaces naturels (court terme)
4NP.04.02 Espaces d'accueil de la population au sein des espaces naturels (long terme)

Le Président. J'ouvre la discussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Espaces d'accueil de la population au sein des espaces naturels**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Mobilité douce au sein des espaces naturels / Langsamverkehrs innerhalb der Naturräume

4NP.05.01 Mobilité douce au sein des espaces naturels (court terme)
4NP.05.02 Mobilité douce au sein des espaces naturels (moyen terme)
4NP.05.03 Mobilité douce au sein des espaces naturels (long terme)
4NP.06 Mise en service d'un bateau sur le lac de Schiffenen
4NP.07 Renforcement du lien entre mobilité douce, nature et paysage
4NP.08 Valorisation des parcs urbains
4NP.09 Sensibilisation à la nature en ville
4NP.10 Un arbre pour votre enfant
4NP.11 Qualification et mise en réseau d'espaces résiduels
4NP.12 Participation dans les projets nature et paysage

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Mobilité douce au sein des espaces naturels**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Les fiches **Nature & Paysage**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

ENERGIE

4E.01 Création d'une commission de l'énergie
4E.02 Suivi de la planification énergétique
4E.03 Création d'une boîte à outils énergétique pour les communes
4E.04 Promotion de la mobilité électrique
4E.05 Prix à l'énergie

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

Les fiches **Energie**, telles que proposées par le *Comité*, sont adoptées par le *Conseil*.

Nous avons terminé l'examen des parties liantes du *PA4*. Wir haben die Prüfung der verbindlichen Teile des *AP4* abgeschlossen.

7.6 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Bemerkungen? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 41 membres ont voté.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Die Stimmzähler zählen die Stimmen. 1 membre a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le septième point de l'ordre du jour est liquidé.

8. Adoption de la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg / Annahme der Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg

8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a examiné en détail le projet de *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA* et, en particulier, son article 6 qui traite des taux de subventionnement. La *CF* a bien pris note de la volonté du *Comité* de subventionner à 100 % les cinq objets énumérés à l'article 6 alinéa 2 lettres a) à e). La *CF* s'est inquiétée du principe de rétroactivité mentionné à l'article 6 alinéa 4. Le principe de la légalité, de l'équité et de la faisabilité a été abordé. Le *Comité* et l'administration de l'*Agglomération* ont répondu à toutes les questions de la *CF*. La *CF* a bien noté que la rétroactivité aura uniquement un impact sur la mesure concernant la passerelle de Givisiez pour un

montant unique de CHF 900'000. Il n'y aura pas d'autres mesures concernées par cette rétroactivité. Ces éléments n'étaient pas encore totalement connus lors du vote de la CF relatif au préavis. La CF a préavisé favorablement, à la majorité, ce message n° 53.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission financière
relatif au message n° 53 du Comité
concernant la Directive de subventionnement des mesures
du Plan directeur d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg**

Conformément à l'article 7 alinéa 2 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, le 22 mars 2021, la Commission financière (ci-après CF) s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 53 du Comité du 25 février 2021 concernant la Directive de subventionnement des mesures du Plan directeur d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (transmis à la CF le 12 mars 2021).

A l'occasion de la séance CF du 22 mars 2021, la délégation du Comité, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la CF portant sur le message n° 53.

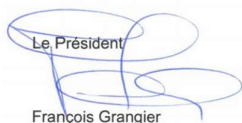
La CF relève :

- qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination ;
- qu'elle attend des précisions quant aux projets pouvant faire l'objet d'un subventionnement rétroactif ;
- qu'elle remercie le Comité pour sa collaboration.

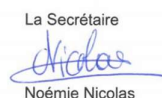
Après délibération, la CF, à la majorité, préavisé favorablement le message ici soumis.

Fribourg, le 22 mars 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Christoph Allenspach. La CAME n'est pas vraiment concernée par ce message. Elle a laissé cette tâche à la CF.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant l'adoption du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération de l'Agglomération de
Fribourg (PA4)**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après CAME) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 24 mars 2021, la CAME s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°52 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 25 février 2021 concernant l'Adoption du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4).

A l'occasion de la séance de la CAME du 24 mars 2021, la délégation du Comité a répondu aux questions de la CAME. Cette délégation du Comité était composée de la représentante du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La CAME remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la CAME préavisé, à l'unanimité, favorablement le message n°52.

Fribourg, le 24 mars 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Christoph Allenspach

8.3 Présentation du message n° 53 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 53 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Pour accompagner ce nouveau plan d'agglomération, la *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA* suit le même rythme pour ces modifications. Cette directive s'applique au subventionnement des mesures classées en priorité A des PA. Elle permet le subventionnement des mesures infrastructurelles, d'urbanisation et de NP. Le degré de maturité exigé depuis ce PA4 a pu mettre en avant que les contraintes temporelles représentent une difficulté pour le

financement des études nécessaires à obtenir cette maturité. C'est en ce sens que les études visant à inscrire une mesure en priorité A pourront être préfinancées en vue du PA5 ou suivant. Ce préfinancement fera partie du décompte final et n'impacte pas le subventionnement. L'expérience de la directive du PA3 a pu montrer l'impact favorable du subventionnement intégral de la *TransAgglo* allant de Rosé (Avry) à Düdingen. C'est dans ce même esprit que la *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA* prévoit de soutenir intégralement, également, le deuxième axe de *TransAgglo*, le TA2, allant de Marly à Corminboeuf et Belfaux. A ce titre, je confirme bien que la seule mesure qui répond aux critères de rétroactivité est la passerelle de Givisiez, pour laquelle la part à la charge de la commune qui pourrait faire l'objet d'un versement rétroactif se monte à CHF 900'000. Cette directive prévoit un subventionnement intégral pour les parkings d'échange P+R promus par l'*Agglomération*, car ce type d'aménagement a un intérêt régional bien supérieur à l'intérêt communal. Seule une solidarité régionale permettra de les mettre en œuvre. Pour les mesures, dont l'intérêt communal est approximativement équivalent à l'intérêt régional, cette directive reconduit le système de cofinancement paritaire actuel, avec un subventionnement à 50 % pour les mesures en priorité A. La limite d'endettement est actuellement fixée à 75 millions de francs pour l'*Agglomération*. Les prévisions actualisées pour les quatre prochaines années montrent que ce plafond d'emprunt est respecté. Le *Comité* vous propose d'approuver cette directive, telle que proposée.

8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. Y a-t-il des demandes d'amendements ? Das scheint nicht der Fall zu sein. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

8.5 Examen et adoption de la directive / Prüfung und Annahme der Richtlinie

Le Président. Vous trouvez la directive en annexe du message n° 53. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

CHAPITRE PREMIER / ERSTES KAPITEL

Dispositions générales / Allgemeine Bestimmungen

Art. 1 - Champ d'application / Geltungsbereich

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 1, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 2 - Principes / Grundsätze

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

L'article 2, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 3 - Maîtres d'ouvrage des mesures et préfinancement / Bauherrinnen der Massnahmen und Vorfinanzierung

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 3, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 4 - Validité / Gültigkeit

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

L'article 4, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

CHAPITRE 2 / 2. KAPITEL **Financement / Finanzierung**

Art. 5 - Montants subventionnables / Beitragsberechtigige Beträge

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 5, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 6 - Taux de subventionnement / Subventionssatz

Le Président. Le *Comité* me signale une coquille à l'article 6 alinéa 4. Comme indiqué par M. Grangier, la seule mesure pouvant faire l'objet d'un versement rétroactif selon cet alinéa 4 concerne la passerelle de Givisiez. Il s'agit d'une mesure du *PA2* et non du *PA3*. Cet alinéa 4 doit ainsi être corrigé de la manière suivante : « Les communes, qui ont participé financièrement à la réalisation des mesures évoquées à la lettre a) de l'alinéa 2 sur la base du *PA2*, peuvent solliciter un remboursement de la part à la charge de la commune selon le préavis de subvention ». J'ouvre la discussion sur d'autres éléments de cet article 6. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

L'article 6, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 7 - Calcul de la subvention / Berechnung des Beitrags

Le Président. J'ouvre la discussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

L'article 7, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 8 - Cas particuliers / Besonderer Fall

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 8, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

CHAPITRE 3 / 3. KAPITEL

Modalités de subventionnement / Subventionsmodalitäten

Art. 9 - Participation financière de tiers / Finanzielle Beteiligung Dritter

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

L'article 9, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 10 - Rôle des organes de l'Agglomération / Rolle der Agglomerationsorgane

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Wird das Wort erwünscht? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Ich schliesse die Diskussion.

Résultat / Ergebnis

L'article 10, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

CHAPITRE 4 / 4. KAPITEL

Dispositions finales / Schlussbestimmungen

Art. 11 - Entrée en vigueur / Inkraftsetzung

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 11, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

8.5 Adoption de la directive / Annahme der Richtlinie

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons maintenant au vote d'ensemble de la directive. Pour rappel, nous devons compter formellement toutes les voix.

Vote d'ensemble à main levée / Gesamtabstimmung durch Handaufheben

Celles et ceux, qui acceptent la directive proposée par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. 41 membres ont voté.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent les voix. Aucun membre n'a voté.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, ihre Karten zu erheben. Die Stimmzähler zählen die Stimmen. 1 membre a voté.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, la *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA* proposée par le *Comité*.

Le huitième point de l'ordre du jour est liquidé.

9. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons aux divers. J'ouvre la parole. Y a-t-il des interventions ?

François Grangier. En tant que Président de la *CF*, je ne serai pas choqué que le *Bureau du Conseil* ou le *Comité* décide de verser deux jetons pour la séance de ce jour qui approche les cinq heures contre habituellement trois heures. Merci d'avance.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close. In diesem Moment schliesse ich diese letzte Ratssitzung der Legislaturperiode. Ich danke Ihnen für die Zeit, die Sie sich genommen haben, um in dieser sehr wichtigen Sitzung der Annahme des *AP4* zuzustimmen. Ich wünsche Ihnen ein fröhliches Wiedersehen, egal in welcher Funktion. Ich bedanke mich für das Engagement derjenigen, die sich immer wieder für die *Agglomération* einsetzen. Pour rappel, le 24 juin 2021 aura lieu la séance constitutive des organes de l'*Agglomération* pour la nouvelle législature. Ich wünsche Ihnen einen schönen Abend. Je clos cette dernière séance de la présente législature. Je vous remercie (applaudissements).

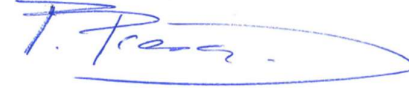
Fin de la séance à 21 h 39 / Ende der Sitzung um 21.39 Uhr

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates



Urs Hauswirth

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard